

**SOMMAIRE DU DFASM2
ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020**

| 1^{er} BIMESTRE : OCTOBRE - NOVEMBRE 2019 | Pages |
|---|------------------------|
| ◆ CALENDRIER UNIVERSITAIRE | 2ème couverture |
| ◆ PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS | |
| - Programme et horaire des enseignements | 2 |
| - Programme des enseignements | |
| - Module 03C : intégré au stage de psychiatrie et de pédo-psychiatrie (1er quadrimestre) | 4 |
| - Module 02 : intégré au stage de gynécologie-obstétrique (1er quadrimestre) | 10 |
| - Module 08B : ILUMINE (ImmunoLogie rhUmatologie Médecine InterNE) | 16 |
| - Module 15 : 15A - Néphrologie 15B - Urologie | 24 |
| - Module 19S : Organes sensoriels | 32 |
| - 19A : Dermatologie (p.41) | |
| - 19B : Ophtalmologie (p.46) | |
| - Module 17 : Maladies du sang et transfusion | 42 |
| - ECN3 : Epreuves classantes nationales 3 | 48 |
| ◆ PROGRAMME DU 2ème CYCLE ET DES ECNi : Définition (avril 2013) | 49 |
| ◆ SEMINAIRES OBLIGATOIRES | 51 |
| ◆ MODULES A OPTION OBLIGATOIRES | 52 |
| ◆ FORMATION PRATIQUE OBLIGATOIRE | 54 |
| - Calendrier général des formations pratiques et séminaires / DFASM2 | |
| - Répartition des étudiants en grilles et sous-groupes / DFASM2 (p.56) | |
| - Anatomie pathologique (p.58) | |
| ◆ MODALITES D'EXAMEN | 61 |
| - Modalités de passage du DFASM2 au DFASM3 | |
| - Modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances pour les DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (2019-2020) | Cf. Encart |
| - Limitation du nombre d'inscriptions en 2ème cycle (p. 53) | |
| - Règle de validation des modules en dette | |
| ◆ STAGES HOSPITALIERS | 66 |
| - Calendrier des choix des stages hospitaliers | |
| - Grilles des stages hospitaliers en DFASM2/ 2019-2020 (p. 71) | |
| ◆ PREPARATION AUX E.C.N. | 73 |
| - Conférences du Jeudi en DFASM2 | |
| - Conférences du Mercredi en DFASM3 | |
| - Soirées de cas cliniques de cancérologie / Centre Paul Strauss (sous réserve) | |

- * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _

Le programme des cours du 2ème bimestre fera l'objet d'un autre fascicule

PROGRAMME ET HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS / DFASM2

Au cours de cette année d'étude (2ème année du 2ème Cycle des études médicales/DFASM2) et à partir de l'année 2014-2015, les étudiant(e)s doivent et peuvent suivre :

I - DES STAGES HOSPITALIERS

Cf. livret "Carnet de l'étudiant hospitalier - 2019-2020" (A retirer au bureau des stages)

Cf. "Carnet Garde d'Urgence" remis en DFASM1

II - DES MODULES OBLIGATOIRES

1. 1^{er} semestre

Six modules obligatoires sont enseignés au cours du 1er semestre :

- **module 03C**: Module intégré au stage de psychiatrie et de pédopsychiatrie (pour le tiers de la promotion ; **grilles V2 et Y2**) / (7 x 4 TD) = **28h**
- **module 02** : De la conception à la naissance (6/7x4h) TD = **24h** pour les mêmes grilles que le 03C
- **module 08B**: ILUMINE / ImmunoLogie rhUmatologie Médecine InterNE [3h CM+2h séminaire + (9x2h) TD] = **18h**
- **module 15A**: néphrologie (14h)
15B : urologie (8h)
- **module 19S**: Organes sensoriels = **20h**
19A: Dermatologie (5x2h) TD = 10h
19B: Ophtalmologie 2h CM + (5x2h) TD = 10h
- **module 17**: Maladies du sang et transfusion : 9h CM + [10 x 2h TD] = **20h**

2. 2^{ème} semestre

Six modules obligatoires sont enseignés au 2ème semestre :

- **module 03C** : Module intégré au stage de pédiatrie et de pédopsychiatrie (pour le tiers de la promotion ; **grilles W2 et Z2**) / (7 x 4 TD) = **28h**
- **module 02** : De la conception à la naissance (10x2h) TD = **20h** pour les mêmes grilles que le 03C
- **module 10** : Cancérologie : 6h tables rondes +5h30CM + (8x2h) TD = **27h30**
- **module 01B**: Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle, médecine et santé au travail : 17h CM + 3h séminaires + (8 x 2h) TD =
- **module E04B** : Pharmacologie et thérapeutique : 14h CM + (3x2h)TD = **20h**
- et un cycle de préparation à la **lecture critique d'article / LCA3** (8h)

1^{er} et 2^e semestres :

- **ECN3 - Epreuves nationales classantes** : - **Epreuves nationales classantes**

3. En été

Deux modules obligatoires pour les étudiants ayant choisi les grilles de stage U2 et X2 :

- **module 03C**: Module intégré au stage de psychiatrie et de pédopsychiatrie
- **module 02** : De la conception à la naissance (10x2h) TD = **20h** pour les mêmes grilles que le 03C

III - DES FORMATIONS PRATIQUES OBLIGATOIRES (durant les périodes d'enseignements) :

- d'Anatomie Pathologique : à raison de **6h00** par étudiant, durant **deux** matinées
- en Laboratoire hospitalier ou de recherche : 10 matinées.

IV - QUATRE SEMINAIRES OBLIGATOIRES

Il s'agit de 4 séminaires enseignés aux 1er et 2ème semestres "**2.2 - Addictions et conduites dopantes**" (9h30 sur 1,5 jours) et **2.3B - Sécurité du patient et risque iatrogène** (12h sur deux jours), **3.2.6.-Démarches d'éducation thérapeutique** et **3.2.7-Déterminants comportementaux, sociaux et environnementaux des maladies chroniques** (3h30).

V - UN OU DEUX ENSEIGNEMENTS LIBRES A OPTION

dont **un enseignement au choix libre** (EL3) au 1^{er} ou 2^{ème} semestre dans la liste des 10 modules optionnels proposés.

A l'issue du DFASM2, l'étudiant devra avoir validé ou obtenu l'équivalence ou la dispense de 3 enseignements optionnels. Cf. le fascicule "Modules à option - 1er semestre 2019-2020".

VI - MODALITES DES EXAMENS (2ème cycle) : cf. Encart Spécial

VII - PASSAGE EN DFASM3 : et

VIII - LIMITATION DES INSCRIPTIONS EN DFASM1+2+3 : Cf. page 90

**MODULE 03C - MODULE INTEGRE AU STAGE DE PSYCHIATRIE
ET DE PEDOPSYCHIATRIE
DFASM2 / 1^{er} BIMESTRE : OCTOBRE- NOVEMBRE 2019**

I - GENERALITES

Cet enseignement est dispensé, depuis octobre 2008, sur une période de 2 mois, au cours du stage obligatoire à plein temps de psychiatrie et de pédo-psychiatrie pour les étudiants de DFASM2 accomplissant leur stage hospitalier dans lesdits services durant le 1er quadrimestre. Il concerne le tiers de la promotion de DFASM2.

Les étudiants suivent ces enseignements :

- du 1er octobre au 30 novembre 2019 : **Grille V2** (cf. pages 7 à 9)
- du 1er décembre au 31 janvier 2020 : **Grille Y2** (cf. 2^{ème} bimestre)

Le nouveau programme a été mis en place à compter d'octobre 2014 en DFASM2.

II - THEMES ET OBJECTIF DU PROGRAMME DU 2^{ème} CYCLE (à compter du 1er octobre 2013)

Les items suivants du **nouveau** programme national du 2^{ème} cycle des études médicales (qui constitue également le programme des épreuves classantes nationales / ECN de fin de 2^{ème} cycle à partir des iECN 2016) fixé par l'arrêté **du 8 avril 2013** seront enseignés au cours de ce module (cf. pp.60-61) :

N° 3-53. Développement psychomoteur du nourrisson et de l'enfant : aspects normaux et pathologiques (sommeil, alimentation, contrôles sphinctériens, psychomotricité, langage, intelligence). L'installation précoce de la relation parents-enfant et son importance. Troubles de l'apprentissage.

- Diagnostiquer une anomalie du développement somatique, psychomoteur, intellectuel et affectif.
- Repérer précocement les dysfonctionnements relationnels et les troubles de l'apprentissage.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi dans les situations courantes.

N° 3-54. L'enfant handicapé : orientation et prise en charge

- Argumenter les principes d'orientation et de prise en charge d'un enfant handicapé.
- Connaître les filières de prise en charge médicale, médico-sociale et de scolarisation de l'enfant handicapé : décrire le rôle de la maison départementale des personnes handicapées et identifier les interlocuteurs du médecin dans le système éducatif.

N° 3-55. Maltraitance et enfants en danger. Protection maternelle et infantile

- Repérer un risque ou une situation de maltraitance chez le nourrisson, l'enfant et l'adolescent.
- Argumenter la démarche médicale et administrative nécessaire à la protection de la mère et de l'enfant.

N° 3-56. Sexualité normale et ses troubles

- Identifier les principaux troubles de la sexualité.
- Dépister une affection organique en présence d'un trouble sexuel.
- Savoir aborder la question de la sexualité au cours d'une consultation.

N° 3-57. Sujets en situation de précarité

- Connaître les facteurs de risque.
- Évaluer la situation de précarité, définir les différents types et niveaux de précarité.
- Connaître les morbidités les plus fréquemment rencontrées et leurs particularités.
- Évaluer la situation médicale, psychologique et sociale d'un sujet en situation de précarité.
- Connaître les dispositifs médico-sociaux adaptés.

N° 3-58. Connaître les facteurs de risque, prévention, dépistage des troubles psychiques de l'enfant à la personne âgée

N° 3-59. Connaître les bases des classifications des troubles mentaux de l'enfant à la personne âgée

N° 3-60. Décrire l'organisation de l'offre de soins en psychiatrie, de l'enfant à la personne âgée**N° 3-61. Trouble schizophrénique de l'adolescent et de l'adulte**

- Diagnostiquer un trouble schizophrénique.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi à tous les stades de la maladie.

N° 3-62. Trouble bipolaire de l'adolescent et de l'adulte

- Diagnostiquer un trouble bipolaire
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi à tous les stades de la maladie.

N° 3-63. Trouble délirant persistant

- Diagnostiquer un trouble délirant persistant.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi à tous les stades de la maladie.

N° 3-64. Diagnostiquer : un trouble dépressif, un trouble anxieux généralisé, un trouble panique, un trouble phobique, un trouble obsessionnel compulsif, un état de stress post-traumatique, un trouble de l'adaptation (de l'enfant à la personne âgée), un trouble de la personnalité.

- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi aux différents âges et à tous les stades de ces différents troubles.

N° 3-65. Troubles envahissants du développement

- Identifier les troubles envahissants du développement et connaître les principes de la prise en charge.
- Diagnostiquer un syndrome autistique (de la toute petite enfance au début de l'âge adulte), argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi à tous les stades de la maladie.

N° 3-66. Troubles du comportement de l'adolescent

- Expliquer les caractéristiques comportementales et psychosociales de l'adolescent normal.
- Identifier les troubles du comportement de l'adolescent et connaître les principes de la prévention et de la prise en charge.

N° 3-67. Troubles psychiques de la grossesse et du post-partum

- Dépister les facteurs de risque prédisposant à un trouble psychique de la grossesse ou du postpartum.
- Reconnaître les signes précoces d'un trouble psychique en période anténatale et post-natale.
- Prendre en charge et accompagner la mère et le nourrisson.

N° 3-68. Troubles psychiques du sujet âgé

- Diagnostiquer les principaux troubles psychiques du sujet âgé en tenant compte des particularités épidémiologiques.
- Argumenter l'attitude thérapeutique spécifique et planifier le suivi spécifique des principaux troubles psychiques du sujet âgé.

N° 3-69. Troubles des conduites alimentaires chez l'adolescent et l'adulte

- Diagnostiquer les troubles des conduites alimentaires chez l'adolescent et l'adulte
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi des troubles des conduites alimentaires.
- Connaître les principales anomalies métaboliques associées à ces désordres et leur prise en charge en aigu.

N° 3-70. Troubles somatoformes à tous les âges

- Diagnostiquer un trouble somatoforme.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 3-71. Différents types de techniques psychothérapeutiques

- Expliquer les principaux contextes théoriques, les principes de base.

N° 3-72. Prescription et surveillance des psychotropes

- Prescrire et surveiller un médicament appartenant aux principales classes de psychotropes.

N° 3-73. Addiction au tabac.

- Repérer, diagnostiquer, évaluer le retentissement d'une addiction au tabac.

- Indications et principes du sevrage thérapeutique. Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 3-74. Addiction à l'alcool.

- Repérer, diagnostiquer, évaluer le retentissement d'une addiction à l'alcool.
- Expliquer les indications et principes du sevrage thérapeutique. Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 3-75. Addiction aux médicaments psychotropes (benzodiazépines et apparentés) (voir item 319)

- Repérer, diagnostiquer, évaluer le retentissement d'une addiction aux médicaments psychotropes (benzodiazépines et apparentés).
- Indications et principes du sevrage thérapeutique. Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 3-76. Addiction au cannabis, à la cocaïne, aux amphétamines, aux opiacés, aux drogues de synthèse

- Repérer, diagnostiquer, évaluer le retentissement d'une addiction au cannabis, à la cocaïne, aux amphétamines, aux opiacés, aux drogues de synthèse.
- Connaître les principes de prise en charge (sevrage thérapeutique, prévention de la rechute, réduction des risques). Connaître les traitements de substitution aux opiacés. Planifier le suivi du patient.

N° 3-77. Addictions comportementales

- Diagnostiquer, évaluer le retentissement des principales addictions comportementales (jeu de hasard et d'argent, sexe, internet, achats, exercice physique) et les principes de leur prise en charge.

N° 3-78. Dopage

- Connaître les principales substances utilisées à des fins de dopage dans la pratique du sport.
- Connaître les circonstances du dépistage, la prise en charge médicale de l'utilisateur et les principes de la lutte contre le dopage dans le sport.

● **Avec en plus :**

N° 1-11. Soins psychiatriques sans consentement

- Principes de la loi de juillet 2011 : argumenter les indications, les modalités d'application et les conséquences de ces procédures.
- Hospitalisation par ordonnance de placement provisoire : argumenter les indications, les modalités d'application et les conséquences de ces procédures.

N° 5-117. Le handicap psychique

- Évaluer le handicap psychique de l'adulte. Analyser les implications du handicap en matière d'orientation professionnelle et son retentissement social.
- Évaluer le handicap psychique de l'enfant et de l'adolescent en matière d'intégration scolaire et d'articulation entre le secteur sanitaire et médico-social. Argumenter les principes d'orientation, de prise en charge et d'aide (MDPH - Auxiliaire de vie scolaire collectif et individuel, Médico-social - intégration scolaire, etc.) pour les enfants porteurs de handicap psychique.
- Argumenter les principes d'utilisation et de prescription des principales techniques de remédiation cognitive.
- Argumenter les principes d'utilisation et de prescription des principales techniques éducatives et d'entraînement cognitif chez les enfants porteurs de handicap psychique.

N° 10-326. (pour les psychologues / voir item 3-72)

Prescription et surveillance des classes de médicaments les plus courantes chez l'adulte et chez l'enfant. Connaître pour chacune les mécanismes d'action de classe et des produits individuels, les principes du bon usage, les critères de choix d'un médicament en première intention, les causes d'échec, les principaux effets indésirables et interactions

- Principales classes d'antibiotiques, d'antiviraux, d'antifongiques et d'antiparasitaires (voir item 173).

- Anti-inflammatoires stéroïdiens et non stéroïdiens
- Antihypertenseurs
- Antithrombotiques
- Diurétiques
- Psychotropes
- Hypolipémiants et médicaments du diabète
- Antalgiques
- Contraceptifs, traitement de la ménopause et des dysfonctions sexuelles
- Anticancéreux

N° 11-347. (particularités pour l'enfant et l'adolescent)

Crise d'angoisse aiguë et attaque de panique

- Diagnostiquer une crise d'angoisse aiguë et/ou une attaque de panique.
- Identifier les caractéristiques d'urgence de la situation et planifier leur prise en charge pré-hospitalière et hospitalière (posologies).

N° 11-348. (particularités pour l'enfant et l'adolescent)

Risque et conduite suicidaires chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte : identification et prise en charge

- Détecter les situations à risque suicidaire chez l'enfant, chez l'adolescent et chez l'adulte.
- Argumenter les principes de la prévention et de la prise en charge.

III - TRAVAUX DIRIGES

1 - Organisation

Le programme sera enseigné sous la forme de **7 séances de TD de 4h** pour chacune des grilles. Elles ont lieu durant **sept mardis après-midi**, à l'amphithéâtre de la clinique psychiatrique, de 14h à 18h15.

Les étudiants doivent assister à la **séance d'accueil** (commune aux stagiaires affectés en gynécologie-obstétrique) :

- du **01 octobre 2019, à 08h30**, à l'amphithéâtre de psychiatrie, pour les stagiaires des deux premiers mois (octobre et novembre) : **Grilles V2a et V2b**,
- du **01 décembre 2019, à 08h30**, à l'amphithéâtre de psychiatrie, pour les stagiaires des deux mois suivants (décembre et janvier) : **Grille Y2a et Y2b**.

2 - Contrôle continu

Il n'y a pas de contrôle continu au début des séances de TD qui ne sont donc pas notées.

3 - Polycopié

Les étudiant(e)s pourront se procurer à l'Amicale des Etudiants de médecine les deux polycopiés rédigés par les enseignants pour la psychiatrie d'adulte et la pédo-psychiatrie.

4 - Calendrier

Les séances de TD obligatoires pour les mois d'octobre et novembre figurent en pages 7 à 10 et concernent les étudiants qui accompliront leur mois de stage obligatoire en psychiatrie en octobre (V1a) et en novembre (V1b). Les séances obligatoires pour les mois de décembre et de janvier sont à consulter dans le fascicule "2ème bimestre" en pages 7 à 9 et concernent les étudiants qui accompliront leur mois de stage obligatoire en psychiatrie en décembre (Y1a) et en janvier (Y1b).

IV - COURS D'ADDICTOLOGIE

Depuis octobre 2014, l'ancien séminaire d'addictologie est intégré dans l'enseignement du module 03C.

Il se déroulera le jeudi en salle de cours de l'ex-clinique ophtalmologique, à l'Hôpital Civil : cf. : pages 11 et 12.

V - DOCUMENT DE REFERENCE

Il n'y a plus de polycopié local disponible à l'Amicale.

La référence est "**Le référentiel de psychiatrie. Psychiatrie de l'adulte. Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Addictologie**", édité par les Presses Universitaires François Rabelais ; labellisé SIDES, plateforme nationale universitaire d'évaluation des connaissances.

Cet ouvrage est accessible **gratuitement en ligne** via les deux sites internet :

- du Collège National des Universitaires en Psychiatrie (CNUP)
- de l'Association pour l'Enseignement de la Séméiologie Psychiatrique (AESP).

VI - MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES - MODULE 03C

Le calendrier de l'examen (avec horaire et répartition des étudiant(e)s dans les salles) sera affiché dans la vitrine du Hall de la Faculté et sera accessible sur le réseau INTERNET de la Faculté (code : <http://med.unistra.fr>).

Les résultats seront affichés à la Faculté (sur les panneaux dans le hall d'entrée) et accessibles sur le site INTERNET de la Faculté.

- 1 - **a)** Examens le **Jeudi 28 novembre 2019 à 14h00 (1ère session)** pour la **Grille V2** et en **septembre** (pour la session d'été de rattrapage) .

b) L'examen comprend : un **examen terminal sur tablette**, noté sur **20**, d'une durée de **0h45** comprenant :

- 1 DP (dossier progressif) noté sur **14**.

Ce DP de 30 mn comporte **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.

- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **6**.

Chaque question du DP ou de la QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

- c)** Les modalités seront identiques à la session de **septembre**.

La validation portera sur l'épreuve repassée **sur tablette** (notée sur 20)

- d)** Pour les **étudiant(e)s** ayant choisi **des stages d'été U2** (juin-juillet) **et X2** (août-septembre)

l'examen se déroulera comme suit :

- **examen écrit terminal (s/20), le jeudi 09 juillet 2020 (à 14h00) pour la grille U2 et le mercredi 02 septembre 2020 (à 14h00) pour X2.**

Cette 1ère session se déroulera en même temps que l'examen dit de rattrapage pour les étudiant(e)s ajourné(e)s à l'issue des 1er et 2ème semestres.

La 2^{ème} session de rattrapage pour les étudiant(e)s aura lieu le **mercredi 04 septembre 2019 (14h00) pour la grille U2** et le **mercredi 09 septembre 2020 (14h00) pour la grille X2**, pour les examens écrits.

Les modalités de validation sont celles des paragraphes V, 1b et 1c.

2 - En 2019-2020, le passage dans l'année supérieure (en DFASM3) exige la validation :

- des **3 périodes de 2 mois** de stage à **plein temps** afférentes au DFASM2,
- de **tous les modules** enseignés en DFGSM3, DFASM1, DFASM2,
- des **3 modules à option en DFASM1 et DFASM2**
- des **séminaires** de DFASM1 et DFASM2
- des examens de **lecture critique d'article** de DFASM1 (LCA2) et DFASM2 (LCA3)
- de l'**ECN3** transversal de fin de DFASM2.

AUCUNE dette (y compris de la LCA3 et de l'ECN3) **ne sera autorisée** pour entrer en DFASM3, en raison de la présentation des épreuves classantes nationales (ECN).

3 - Limitation du nombre d'inscriptions en 2^{ème} cycle :

Cf. page 64.

VII - COLLEGE DES ENSEIGNANTS - MODULE 03C / DFASM2

Coordonnateur :

Professeur VIDAILHET Pierre : pierre.vidailhet@chru-strasbourg.fr
 anais.maury@chru-strasbourg.fr
 elisabeth.ehrler@chru-strasbourg.fr

Collaborateurs :

Professeur(e)s BERTSCHY Gilles : gilles.bertschy@chru-strasbourg.fr
 BURSZTEJN Claude : Claude.Bursztejn@chru-strasbourg.fr
 DANION Jean-Marie : jean-marie.danion@chru-strasbourg.fr
 Mme DANION-GRILLIAT Anne : anne.danion@chru-strasbourg.fr
 Pre Mme SCHRODER Carmen : carmen.schroder@chru-strasbourg.fr
 Docteurs : PH et Chefs de clinique de psychiatrie et pédo-psychiatrie
 CHABERT Philippe (3) : philippe.chabert@chru-strasbourg.fr
 Mme GRAS-VINCENDON Agnès (3) : agnes.gras@chru-strasbourg.fr
 ROHMER Jean-Georges (2) : jean-georges.rohmer@chru-strasbourg.fr
 Mme VECCHIONACCI Valérie (3) : valerie.vecchionacci@chru-strasbourg.fr
 Dr WEIBEL Sebastien : sebastien.weibel@chru-strasbourg.fr

Validation SIDES

Le binôme responsable de la validation des dossiers SIDES :

Pr VIDAILHET Pierre : pierre.vidailhet@chru-strasbourg.fr
 Mme la Dre NOURRY Nathalie : nathalie.nourry@chru-strasbourg.fr

(1) Psychiatrie 1 / HC (2) Psychiatrie 2 / HC (3) Pédo-psychiatrie / HC

**MODULE 02 - DE LA CONCEPTION A LA NAISSANCE (intégré au stage)
DFASM2 / 1^{er} BIMESTRE : OCTOBRE - NOVEMBRE 2019**

I - GENERALITES

Ce module est enseigné depuis octobre 2008, sur **une période de 2 mois** durant le stage obligatoire d'un mois à plein temps de gynécologie-obstétrique pour les étudiants de DFASM2 accomplissant leur mois de stage hospitalier dans lesdits services durant le 1^{er} quadrimestre. Il concerne le tiers de la promotion de DFASM2.

Les étudiants suivent ces enseignements :

- du 1^{er} octobre au 30 novembre 2019 : **Grille V2**
- du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2020 : **Grille Y2**

Il comporte **26h** d'enseignement réparties en :

- 13 séances de 2h de TD pour 4 groupes de 10-12 étudiants ou en groupe unique.

Ce nouvel enseignement a été mis en place à compter d'octobre 2014 en DFASM2.

II - THEMES ET OBJECTIF DU PROGRAMME DU 2^{ème} CYCLE (à compter du 1^{er} octobre 2013)

Les items suivants du **nouveau** programme national du 2^{ème} cycle des études médicales (qui constitue également le programme des épreuves classantes nationales / ECN de fin de 2^{ème} cycle), fixé par l'arrêté du **8 avril 2013**, seront enseignés au cours de ce module (cf. pp.60-61).

1. Objectifs généraux

L'étudiant doit connaître la contraception et les problèmes médicaux liés à la procréation, à la grossesse et à la naissance. Il doit participer à la prise en charge de la grossesse et de ses complications. Il doit connaître les problèmes posés par les principales maladies génétiques et participer à l'information de la famille et du malade. diagnostic et à la recherche étiologique.

2. Objectifs terminaux

N° 2-19. Troubles psychiques de la grossesse et du post-partum

Dépister les facteurs de risque prédisposant à un trouble psychique de la grossesse ou du post-partum.

Reconnaître les signes précoces d'un trouble psychique en période anténatale et post-natale.

N° 2-22. Grossesse normale

- Diagnostiquer une grossesse et connaître les modifications physiologiques l'accompagnant.
- Énoncer les règles du suivi (clinique, biologique, échographique) d'une grossesse normale.
- Déterminer, lors de la première consultation prénatale, les facteurs de risque de complications durant

la grossesse qui entraînent une prise en charge spécialisée.

N° 2-23. Principales complications de la grossesse

- Diagnostiquer et connaître les principes de prévention et de prise en charge des principales complications de la grossesse :

- . Hémorragie génitale.
- . HTA gravidique.
- . Menace d'accouchement prématuré.
- . Argumenter les procédures diagnostiques et thérapeutiques devant une fièvre durant la grossesse.

N° 2-24. Grossesse extra-utérine

- Diagnostiquer une grossesse extra-utérine.
- Identifier les situations d'urgences et planifier leur prise en charge.

N° 2-25. Douleur abdominale aiguë chez une femme enceinte

- Diagnostiquer une douleur abdominale aiguë chez une femme enceinte.
- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

N° 2-26. Prévention des risques foetaux : infection, médicaments, toxiques, irradiation

- Expliquer les éléments de prévention vis-à-vis des infections à risque foetal.
- Préciser les particularités de la pharmacocinétique des médicaments chez la femme enceinte et les risques des médicaments durant la grossesse.
- Donner une information sur les risques liés au tabagisme, à l'alcool, à la prise de médicaments ou de drogues (substances psycho-actives), à l'irradiation maternelle pour la mère et le foetus.

N° 2-27. Connaître les particularités de l'infection urinaire au cours de la grossesse**N° 2-28. Connaître les principaux risques professionnels pour la maternité, liés au travail de la mère.****N° 2-29. Prématurité et retard de croissance intra-utérin : facteurs de risque et prévention**

- Expliquer les principaux facteurs de risque et les éléments de prévention.
- Décrire les principales complications et les principaux facteurs pronostiques.

N° 2-30. Accouchement, délivrance et suites de couches normales

- Expliquer les différentes phases du travail et de l'accouchement.
- Argumenter la conduite à tenir devant un accouchement inopiné à domicile.
- Argumenter la prise en charge d'une accouchée durant la période du post-partum.

N° 2-32. Allaitement maternel

- Expliquer les modalités et argumenter les spécificités de l'allaitement maternel.
- Préciser les complications éventuelles et leur prévention.

N° 2-33. Suites de couches pathologiques : pathologie maternelle dans les 40 jours

- Diagnostiquer les principales complications maternelles des suites de couche : complications hémorragiques, infectieuses, thromboemboliques.

N° 2-34. Anomalies du cycle menstruel. Métrorragies

- Diagnostiquer une aménorrhée, une ménorragie, une métrorragie.
- Reconnaître et traiter un syndrome prémenstruel.

N° 2-35. Contraception

- Prescrire et expliquer une contraception (voir item 326).
- Discuter les diverses possibilités de prise en charge d'une grossesse non désirée.
- Discuter les indications de la stérilisation masculine et féminine.

N° 2-36. Interruption volontaire de grossesse

- Préciser les modalités réglementaires.
- Argumenter les principes des techniques proposées.
- Préciser les complications possibles et les répercussions de l'interruption volontaire de grossesse.
- Identifier les facteurs de risque de récurrence d'interruption volontaire de grossesse.

N° 2-37. Stérilité du couple : conduite de la première consultation

- Argumenter la démarche médicale et les examens complémentaires de première intention nécessaires au diagnostic et à la recherche étiologique.

N° 2-38. Assistance médicale à la procréation : principaux aspects biologiques, médicaux et éthiques

- Argumenter la démarche médicale et expliquer les principes de l'assistance médicale à la procréation.

N° 2-39. Algies pelviennes chez la femme

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 2-40. Aménorrhée

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires

pertinents.

N° 2-41. Hémorragie génitale chez la femme

- Diagnostiquer une hémorragie génitale chez la femme.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi de la patiente.

N° 2-42. Tuméfaction pelvienne chez la femme

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 2-43. Problèmes posés par les maladies génétiques, à propos (module G1E - DFGSM3) :

- . d'une maladie chromosomique : la trisomie 21.
- . d'une maladie génique : la mucoviscidose.
- . d'une maladie d'instabilité : le syndrome de l'X fragile.
- Expliquer les bases du conseil génétique, les possibilités de diagnostic prénatal (modalités et options de prise en charge dans le cadre d'une maladie d'une particulière gravité).
- Expliquer la prescription des tests génétiques : organisation et aspects réglementaires (voir item 8).
- Expliquer les problèmes liés à la maladie et les retentissements de l'arrivée d'un enfant souffrant de maladie génétique sur le couple et la famille.
- Diagnostiquer la trisomie 21, en connaître l'évolution naturelle et les principales complications.

N° 5-120. Ménopause et andropause

- Diagnostiquer la ménopause et ses conséquences pathologiques.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi d'une femme ménopausée (voir item 326).
- Diagnostiquer une andropause pathologique.

N° 9-309. Tumeurs du sein

- Diagnostiquer une tumeur du sein.
- Planifier le suivi du patient.

III - STAGE DE GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE PLEIN TEMPS

1. L'enseignement de la gynécologie-obstétrique est réalisé au cours d'un stage plein temps d'une durée d'un mois. Il comprend une participation à l'activité des différents secteurs des 2 départements de gynécologie- obstétrique de l'Hôpital de Hautepierre et du CMCO/SIHCUS et une participation à une consultation en gynécologie-obstétrique, aux gardes et aux TD.

Le 1^{er} jour de stage, les stagiaires choisissent un lieu de stage fixe dans un des secteurs cliniques définis sur Hautepierre et le CMCO. Un tuteur leur est affecté. Ils participent à la consultation avec leur tuteur durant le mois. La présence des stagiaires au cours du stage est validée par une signature en fin de matinée et d'après-midi. Les stagiaires participent également au service de garde (3 gardes/mois) de 18h à 9h, donc à l'activité du service des Urgences et de la Salle d'accouchement. Ils sont amenés à présenter des dossiers au Staff du matin.

2. Les stagiaires sont conviés par ailleurs à assister :

- aux réunions de cancérologie
- aux réunions du Centre pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal, qui ont lieu tous les vendredis entre 12h30 et 14h00 à la Fondation de Transplantation en visio-conférence avec le CMCO/SIHCUS, Colmar, Mulhouse, Haguenau et Belfort.
- aux réunions de bibliographie au staff du mercredi matin à Hautepierre
- aux présentations en visio-conférence avec le CMCO/SIHCUS du jeudi matin

3. Au cours de leur stage dans les unités, ils sont amenés à présenter les dossiers de patientes hospitalisées. En consultation comme au cours des visites dans les unités, ils doivent discuter les modalités thérapeutiques.

La **validation du stage** se fait à chaque fin de période de 2 mois avec un PU-PH ou PH sur le site de Hautepierre et du CMCO/SIHCUS. Elle prend en compte la présence et la participation en stage, en garde et aux séances de TD.

IV - TRAVAUX DIRIGES

1. Nombre de séances

Le programme est enseigné sous la forme de **6 ou 7 séances de 4h TD les mercredis l'après-midi (de 14h à 18h)** pour chaque grille d'étudiant(e)s selon les calendriers figurant dans les tableaux ci-après.

Les étudiants doivent assister à la **séance d'accueil** (commune aux étudiants affectés en psychiatrie) :

- du **01 octobre 2019, à 08h30**, à l'amphithéâtre de Psychiatrie, pour les stagiaires des deux premiers mois (octobre et novembre) : **Grilles V2a et V2b**.

- du **1^{er} décembre 2019, à 08h30**, à l'amphithéâtre de Psychiatrie, pour les stagiaires des deux mois suivants (décembre et janvier) : **Grilles Y2a et Y2b**.

2. Contrôle d'assiduité

Sur une période de **2 mois**, 6 séances de TD de 4h seront organisées les **mercredis après-midi** de 14h à 18h soit à HautePierre (1er mois), soit au CMCO/SIHCUS (2e mois). Le programme de ces TD est défini au début du stage et couvre le nouveau programme ECN de gynécologie-obstétrique. Il est indispensable que les externes préparent ces TD en lisant au minimum les cours correspondants.

3. Polycopié

Pour la préparation des séances de TD et du contrôle continu, les étudiant(e)s pourront se procurer gratuitement à l'Amicale de Médecine le polycopié national de référence «Journal de Gynécologie-Obstétrique et biologie de la reproduction». Il sera également accessible à la bibliothèque de la Faculté et sur le site internet (avec en plus des images et des QCM) «<http://www.uvp5.univ-paris5.fr/campus-gyneco-obst>». Le nom d'utilisateur est : COMITE et le mot de passe : gyneco.

Ouvrage conseillé : Abrégé de gynécologie-obstétrique de Masson ed.2010 qui a été validé par le Collège des Enseignants de cette spécialité.

4. Calendrier

Les séances de TD obligatoires pour les mois d'octobre et novembre figurent en page 16 et concernent les étudiants qui accompliront leur mois de stage obligatoire de gynécologie-obstétrique en octobre (**V1a**) et en novembre (**V1b**).

Les séances de TD obligatoires pour les mois de décembre et de janvier figurent dans le fascicule "2ème bimestre" et concernent les étudiants qui accompliront leur mois de stage obligatoire de gynécologie-obstétrique en décembre (**Y1a**) et en janvier (**Y1b**).

5. Thèmes du prérequis pour les T.D.

Pour le contrôle continu organisé au début de chaque séance de TD, les étudiant(e)s devront apprendre sur le polycopié officiel, le prérequis concernant les items officiels du programme de l'ECN de 2013 :

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (Emploi du temps)

6. Lieux d'enseignements :

Les TD se dérouleront :

- à l'Hôpital de Hautepierre : "salle info ado"
- au CMCO
- à l'Hôpital Civil, pour l'enseignement théorique et pratique.

VI - MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES - MODULE 02

Le calendrier de l'examen (avec horaire et répartition des étudiant(e)s dans les salles) est affiché dans la vitrine du Hall de la Faculté et est accessible sur le réseau INTERNET de la Faculté (code : <http://med.unistra.fr>).

Les résultats sont affichés à la Faculté (sur les panneaux dans le hall d'entrée) et accessibles sur le site INTERNET de la Faculté.

1 - a) Les examens portent sur l'ensemble des items figurant au paragraphe II ci-dessus. Examens le **Jeudi 28 novembre 2019 à 15h15 (1^{ère} session)** et le **mercredi 02 septembre 2020 à 15h15** (pour la session d'été de rattrapage), pour tous les étudiants de la grille **V2**.

b) L'examen comprend : un **examen terminal sur tablette**, noté sur **20**, d'une durée de **0h45** comprenant :

- 1 DP (dossier progressif) noté sur **14**.

Ce DP de 30 mn comporte **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.

- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **6**.

Chaque question du DP ou de la QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

c) Les modalités seront identiques à la session de **septembre**.

La validation portera sur l'épreuve repassée **sur tablette** (notée sur 20)

d) Pour les étudiant(e)s ayant choisi **des stages d'été U2** (juin-juillet) et **X2** (août-septembre) l'examen se déroulera comme suit :

- **examen écrit terminal (s/20), le jeudi 09 juillet 2020 (à 15h15) pour la grille U2 et le mercredi 02 septembre 2020 (à 15h15) pour X2.**

Cette 1^{ère} session se déroulera en même temps que l'examen dit de rattrapage pour les étudiant(e)s ajourné(e)s à l'issue des 1^{er} et 2^{ème} semestres.

La **2^{ème} session** de rattrapage pour les étudiant(e)s aura lieu le **mercredi 02 septembre 2020 (15h15) pour la grille U2** et le **mercredi 09 septembre 2020 (15h15) pour la grille X2**, pour les examens écrits.

2 - En 2019-2020, le passage dans l'année supérieure (en DFASM3) exige la validation :

- des **3 périodes de 2 mois** de stage à **plein temps** afférentes au DFASM2,
- de **tous les modules** enseignés en DFASM3, DFASM1, DFASM2,
- des **3 modules à option en DFASM1 et DFASM2**
- des **séminaires** de DFASM1 et DFASM2
- des examens de **lecture critique d'article** de DFASM1 (LCA2) et DFASM2 (LCA3)
- de l'**ECN3** transversal de fin de DFASM2.

AUCUNE dette (y compris de la LCA3 et de l'ECN3) **ne sera autorisée** pour entrer en DFASM3, en raison de la présentation des épreuves classantes nationales (ECN).

3 - Limitation du nombre d'inscriptions en 2ème cycle : Cf. page 64.

VII - COLLEGE DES ENSEIGNANTS - MODULE 02 / DFASM2

Coordonnateurs :

Pr LANGER Bruno

Bruno.Langer@chru-strasbourg.fr

karine.placide@chru-strasbourg.fr

Pr NISAND Israël

israel.nisand@chru-strasbourg.fr

nathalie.heintz@chru-strasbourg.fr

Collaborateurs :

Dre AUBERTIN-KIRCH Gaëlle (pharmacologie)

Gaelle.aubertin@chru-strasbourg.fr

Pr BALDAUF Jean-Jacques°

Jean-Jacques.Baldauf@chru-strasbourg.fr

isabelle.hermann@chru-strasbourg.fr

Dre BEL Sandra

sandra.bel@chru-strasbourg.fr

Dr BOISRAME Thomas

Thomas.boisrame@chru-strasbourg.fr

Dre DUBOST Valentine

valentine.ronzino@chru-strasbourg.fr

Dre GUILLAUME Anne

Anne.guillaume@chru-strasbourg.fr

Dre LECOINTRE Lise

Lise.lecointre@chru-strasbourg.fr

Pre MATHELIN Carole

carole.mathelin@chru-strasbourg.fr

sandrine.kandel@chru-strasbourg.fr

Dre OHL Jeanine+

jeanine.ohl@chru-strasbourg.fr

Dr PIRRELLO Olivier

olivier.pirrello@chru-strasbourg.fr

Dre RONGIERES Catherine+

catherine.rongieres@chru-strasbourg.fr

Dr SANANES Nicolas

nicolas.sananes@chru-strasbourg.fr

Dre SCHULER Elodie

elodie.schuler@chru-strasbourg.fr

Dr STOLL François

francois.stoll@chru-strasbourg.fr

Dre VEUJOZ Marine

Marine.veujoz@chru-strasbourg.fr

Dr YOUSSEF Cherif

cherif.youssef.azer@chru-strasbourg.fr

Secrétariat général d'organisation des TD

Mme KRIEGER Anne-Laure

Anne.laure.goetz@chru-strasbourg.fr

Validation SIDES :

Le binôme responsable de la validation des dossiers pour SIDES :

Pr LANGER Bruno

bruno.langer@chru-strasbourg.fr

Mme la Dre ROSSIGNOL Sylvie

sylvie.rossignol@chru-strasbourg.fr

**MODULE 08B - ILUMINE (ImmunoLogie rhUmatologie Médecine InterNE)
(ex MO8 - IMMUNOPATHOLOGIE - REACTION INFLAMMATOIRE)
DFASM2 / 1^{er} BIMESTRE : OCTOBRE - NOVEMBRE 2019**

I - GENERALITES

Le module 08 - Immunopathologie - Réaction Inflammatoire est enseigné depuis octobre 2008 durant le **1er semestre de 3ème année** en 2 périodes de 2 mois (octobre-novembre et décembre-janvier). A partir d'octobre 2014 il est remplacé par le module 08B - ILUMINE.

Il comporte **21h** d'enseignement réparties en :

- 3h de cours magistraux
- 2h de séminaires
- 16h de TD (8 séances de 2h) pour 6 groupes d'étudiants.

Pour le bimestre **octobre-novembre** l'enseignement concerne les grilles **X2+Y2+Z2**.

Ce module fait partie depuis octobre 2008 du **Bloc C**.

Le nouveau programme a été mis en place en octobre 2014 en remplaçant du MO8.

II - THEMES ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DU 2^{ème} CYCLE

(à compter du 1er octobre 2013)

Les items suivants du **nouveau** programme national du 2ème cycle des études médicales (qui constitue également le programme des épreuves classantes nationales / ECN de fin de 2ème cycle à partir des ECN 2016) fixé par l'arrêté **du 8 avril 2013** seront enseignés au cours de ce module (cf. pp.60-61) :

1. Objectifs généraux

L'étudiant doit connaître les grands mécanismes immunopathologiques et les principales affections mettant en jeu une réaction inflammatoire, allergique, dysimmunitaire ou fibrosante. Il doit maîtriser la prise en charge diagnostique et thérapeutique des affections les plus courantes.

Il doit connaître les problèmes posés par les affections plus rares et participer à leur surveillance au long cours ainsi qu'à celle des transplantations d'organes.

2. Objectifs terminaux

N° 7-181. Réaction inflammatoire : aspects biologiques et cliniques. Conduite à tenir

- Expliquer les principaux mécanismes et les manifestations cliniques et biologiques de la réaction inflammatoire - Connaître les complications d'un syndrome inflammatoire prolongé.
- Argumenter les procédures diagnostiques devant un syndrome inflammatoire.

N° 7-182. Hypersensibilités et allergies chez l'enfant et l'adulte : aspects physiopatho-logiques, épidémiologiques, diagnostiques et principes de traitement

- Expliquer la physiopathologie des réactions d'hypersensibilité : allergique et non allergique.
- Expliquer l'épidémiologie, les facteurs favorisants et l'évolution des principales hypersensibilités de l'enfant et de l'adulte : alimentaire, respiratoire, cutanée, médicamenteuse et per-anesthésique, venins d'hyménoptères.
- Expliquer les principales manifestations cliniques et biologiques et argumenter les procédures diagnostiques.
- Argumenter les principes du traitement et de la surveillance au long cours d'un sujet hypersensible, en tenant compte des aspects psychologiques.

N° 7-185. Déficit immunitaire

- Argumenter les principales situations cliniques et/ou biologiques faisant suspecter un déficit immunitaire chez l'enfant et chez l'adulte.
- Savoir diagnostiquer un déficit immunitaire commun variable.

N° 7-186. Fièvre prolongée

Connaître les principales causes d'une fièvre prolongée et savoir développer l'enquête étiologique.

N° 7-188. Pathologies auto-immunes : aspects épidémiologiques, diagnostiques et principes de traitement

- Expliquer l'épidémiologie, les facteurs favorisants et l'évolution des principales pathologies autoimmunes d'organes et systémiques.
- Interpréter les anomalies biologiques les plus fréquentes observées au cours des pathologies autoimmunes.
- Argumenter les principes du traitement et de la surveillance au long cours d'une maladie auto-immune.

N° 7-189. Connaître les principaux types de vascularite systémique, les organes cibles, les outils diagnostiques et les moyens thérapeutiques

N° 7-190. Lupus érythémateux disséminé. Syndrome des anti-phospholipides

- Diagnostiquer un lupus érythémateux disséminé et un syndrome des anti-phospholipides.
- Décrire les principes du traitement et de la prise en charge au long cours.

N° 7-191. Artérite à cellules géantes

- Diagnostiquer une maladie de Horton, une pseudo-polyarthrite rhizomélique, une maladie de Takayasu.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 7-192. Polyarthrite rhumatoïde

- Diagnostiquer une polyarthrite rhumatoïde.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient au long cours.

N° 7-193. Spondylarthrite inflammatoire.

N° 7-194. Arthropathie microcristalline

- Diagnostiquer une arthropathie microcristalline.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 7-195. Syndrome douloureux régional complexe (ex algodystrophie)

- Diagnostiquer un syndrome douloureux régional complexe.
- Connaître les principes généraux du traitement.

N° 7-196. Douleur et épanchement articulaire. Arthrite d'évolution récente

- Devant une douleur ou un épanchement articulaire, argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.
- Devant une arthrite d'évolution récente, argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 7-197. Transplantation d'organes : Aspects épidémiologiques et immunologiques ; principes de traitement et surveillance ; complications et pronostic ; aspects éthiques et légaux

- Expliquer les aspects épidémiologiques et les résultats des transplantations d'organe et l'organisation administrative.
- Argumenter les aspects médico-légaux et éthiques liés aux transplantations d'organes.
- L'exemple de la transplantation rénale : expliquer les principes de choix dans la sélection du couple donneur-receveur et les modalités de don d'organe. Argumenter les principes thérapeutiques, et les modalités de surveillance d'un sujet transplanté rénal.

N° 7-198. Biothérapies et thérapies ciblées

- Connaître les bases cellulaires et moléculaires des cellules souches embryonnaires et adultes, des cellules reprogrammées.
- Connaître les principes des thérapies cellulaires et géniques.
- Expliquer les principes d'évaluation des biothérapies.
- Connaître les bases cellulaires et tissulaires d'action des thérapies ciblées.
- Argumenter les principes de prescription et de surveillance.

N° 7-211. Purpuras chez l'adulte et l'enfant

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 7-213. Syndrome mononucléosique

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques devant un syndrome mononucléosique et justifier les premiers examens complémentaires les plus pertinents.

No 7-216. Adénopathie superficielle de l'adulte et de l'enfant

- Devant une ou des adénopathies superficielles, argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 8-237. Acrosyndromes (phénomène de Raynaud, érythermalgie, acrocyanose, engelures, ischémie digitale)

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 8-272. Splénomégalie

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques devant une splénomégalie et demander les premiers examens complémentaires les plus pertinents.

N° 9-317. Myélome multiple des os

- Diagnostiquer un myélome multiple des os.
- Connaître la démarche diagnostique en présence d'une gammopathie monoclonale.

N° 10-326. Prescription et surveillance des classes de médicaments les plus courantes chez l'adulte et chez l'enfant. Connaître pour chacune les mécanismes d'action de classe et des produits individuels, les principes du bon usage, les critères de choix d'un médicament en première intention, les causes d'échec, les principaux effets indésirables et interactions

- Principales classes d'antibiotiques, d'antiviraux, d'antifongiques et d'antiparasitaires (voir item 173).
- Anti-inflammatoires stéroïdiens et non stéroïdiens
- Antihypertenseurs (voir item 221).
- Antithrombotiques (voir item 224).
- Diurétiques (voir item 264).
- Psychotropes (voir item 72).
- Hypolipémiants et médicaments du diabète (voir items 220, 245).
- Antalgiques (voir item 132).
- Contraceptifs, traitement de la ménopause et des dysfonctions sexuelles (voir item 35, 120, 122).
- Anticancéreux (voir item 291).

III - COURS MAGISTRAL (3h) - MODULE 08B

Les étudiants sont tenus de respecter la date attribuée à leur grille de stage.

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (emploi du temps)

| IM | INTERVENANT |
|------|--|
| IM 1 | Pr GOTTENBERG et coll. /Pr MARTIN et coll.: Introduction aux maladies autoimmunes (Item 7-188) |
| IM 2 | Pr GOTTENBERG et coll. /Pr MARTIN et coll. : Spondylarthrite ankylosante (Item 7-193) |
| IM 3 | Pr GOTTENBERG et coll. /Pr MARTIN et coll.: Biothérapies et thérapies ciblées (Item 7-198) |

IV - SEMINAIRE (2h) - MODULE 08B

Un séminaire de 2h00 est consacré à la transplantation d'organes (item 7-197). Il figure dans le calendrier des TD (cf ENT emplois du temps).

Les étudiants sont tenus de respecter la date attribuée à leur grille de stage.

| Grilles X2+Y2+Z2 / Octobre - Novembre |
|--|
| Séminaire (2h) Prs R. KESSLER, Julien POTTECHER Drs D.MARX et E. EPAILLY : Transplantation d'organes : aspects épidémiologiques et immunologiques : principes de traitement et surveillance ; complications et pronostic ; aspects éthiques et légaux (item 7-197) |

V - TRAVAUX DIRIGES**1. Nombre de séances**

Le programme est enseigné sous la forme de **9 séances de 2h TD** pour **six** groupes d'étudiant(e)s selon le calendrier figurant dans le tableau ci-après et répartis selon leur grille de stage :

- octobre et novembre : grilles Grilles X2+Y2+Z2 (cf. paragraphe VII)
- décembre et janvier : grilles U2+V2+W2 (cf. 2^{ème} bimestre)

Le respect de cette répartition est impératif : le contrôle continu ne sera pas noté pour les étudiants qui auront suivi des séances de TD non attribuées à leur grille de stage.

2. Contrôle continu

a) Au début de chacune des séances de TD sera organisé un **examen de contrôle continu** (de 14h à 14h15 ou de 16h15 à 16h30) sous la forme de 4 QCM ou 1 ou 2 questions, de 10 minutes au total, qui donnera lieu à **notation**. Dès de la fin de cette épreuve, tout étudiant arrivé en retard ne pourra participer au contrôle continu. Les étudiant(e)s qui quitteront la salle à l'issue du contrôle continu n'auront pas leurs copies corrigées. Les étudiants redoublants ne sont pas dispensés du contrôle continu. La note du contrôle continu **ne peut être reportée** sur la session de septembre de la même année ni sur les sessions des années suivantes.

La somme des notes attribuées à chacune de ces épreuves donne lieu à une note de contrôle continu **sur 2** qui entre dans le calcul de la note finale du module déterminant sa validation. La note du contrôle continu est calculée sur les "n-2" meilleures notes, soit sur les 7 meilleurs TD.

La 2ème partie de l'épreuve a lieu lors de la session de novembre et comporte des **épreuves terminales sur tablette** notées sur 18. Toute note **aux épreuves terminales inférieure à 9 sur 18** est **éliminatoire** quel que soit le total des points obtenus après intégration des notes du contrôle continu.

b) En cas de non-respect des dates de TD attribuées à la grille, l'**épreuve de contrôle continu correspondante ne sera ni corrigée, ni notée et ne pourra donc intervenir** dans le calcul pour la validation du module.

3. Polycopiés

Pour la préparation des séances de TD et du contrôle continu, les étudiant(e)s pourront se procurer à l'Amicale de Médecine le polycopié rédigé par les enseignants. Il sera également disponible à la bibliothèque et accessible sur le site internet de la Faculté : <http://med.unistra.fr>

En rhumatologie : traité national édité par Masson "Connaissances pratiques en rhumatologie" rédigé par le COFER (Collège Français des Enseignants en Rhumatologie).

4. Thèmes du prérequis pour les T.D.

Pour le contrôle continu organisé au début de chaque séance de TD, les étudiant(e)s devront apprendre sur les polycopiés officiels, le prérequis selon les indications suivantes :

- **TD N°1** : Item 7-181 : Réaction inflammatoire
Item 7-186 : Fièvre prolongée
(Pr MARTIN et coll.)
- **TD N°2** : Item 7-182 : Hypersensibilités et allergies chez l'enfant et l'adulte I (allergie respiratoire)
(Pr de BLAY et coll.)
- **TD N°3** : Item 7-182 : Hypersensibilités et allergies chez l'enfant et l'adulte II (allergies médicamenteuses alimentaires)
(Pr de BLAY et coll.)
- **TD N°4** : Item 7-190 : Lupus érythémateux disséminé et syndrome des antiphospholipides
Item 7-188 : Maladies autoimmunes
(2014-15 : Pr MARTIN et coll. / 2015-16 : Pr SIBILIA et coll./2016-17 : Pr MARTIN et Coll.)
- **TD N°5** : Item 7-192 : Polyarthrite rhumatoïde
(Pr SIBILIA et coll.)
- **TD N°6** : Item 7-191 : Horton
Item 7-189 : Vascularites
(2014-15 : Pr MARTIN et coll. / 2015-16 : Pr SIBILIA et coll./ 2016-17 : Pr MARTIN et coll.)
- **TD N°7** : Item 7-194 : Arthropathies microcristallines
Item 7-195 : Syndrome douloureux régional complexe
Item 7-196 : Douleur épanchement articulaire
(Pr SIBILIA et coll.)
- **TD N°8** : Item 9-317 : Immunoglobuline monoclonale
Item 8-272 : Splénomégalie
Item 7-216 : Adénopathie superficielle
Item 7-185 : Déficits immunitaires
Item 7-213 : Syndrome mononucléosique
(Pr MARTIN et coll.)

- TD N°9 : Item 7-211 : Purpura
Item 8-236 : Acrosyndromes
(2014-15 : Pr MARTIN et coll./ 2015-16 : Pr SIBILIA et coll./2016-17 : Pr MARTIN et Coll.

- MODULE 08B - ILUMINE / Immunologie rhumatologie Médecine InterNE - DFASM2

■ 1er BIMESTRE / OCTOBRE - NOVEMBRE 2019 / GRILLES X2+Y2+Z2

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (emploi du temps)

VII - MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES - MODULE 08B

Le calendrier de l'examen (avec horaire et répartition des étudiant(e)s dans les salles) est affiché dans la vitrine du Hall de la Faculté et est accessible sur le réseau INTERNET de la Faculté (code : <http://med.unistra.fr>).

Les résultats sont affichés à la Faculté (sur les panneaux dans le hall d'entrée) et accessibles sur le site INTERNET de la Faculté.

1 - a) Examens le **vendredi 22 novembre 2019 à 14h00 (1^{ère} session)** et en septembre (pour la session d'été de rattrapage) pour les **grilles X2+Y2+Z2**.

b) l'examen comprend :

- **une 1^{ère} partie** correspondant au contrôle continu. La note **sur 2** est déterminée en prenant en compte les "n-2" meilleures notes, soit sur les 7 meilleurs TD.
- **une 2^{ème} partie** avec :

- **un examen terminal sur tablette**, noté **sur 18**, d'une durée de **1h15**, comprenant :

- 2 DP (dossier progressif), notés sur **14**, de 30 mn chacun comportant **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.
- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **4**.
Chaque **question** et chaque QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

c) Toute note obtenue **aux épreuves terminales inférieure à 9 sur 18** est **éliminatoire** quel que soit le total des points calculés après intégration des notes du contrôle continu. Dans ce cas, l'étudiant(e) doit représenter lors de la session de septembre les épreuves terminales .

d) A la session de **septembre**, la validation porte sur l'épreuve repassée **sur tablette**. La note du contrôle continu n'intervient plus dans ce calcul. La durée de l'examen est de **1h15** comprenant :

- 2 DP (dossier progressif), notés sur **15**, de 30 mn chacun comportant **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.
- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **5**.
Chaque **question** et chaque QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

2 - En 2019-2020, le passage dans l'année supérieure (en DFASM3) exige la validation :

- des **3 périodes de 2 mois** de stage à **plein temps** afférentes au DFASM2,
- de **tous les modules** enseignés en DFGSM3, DFASM1, DFASM2,
- des **3 modules à option en DFASM1 et DFASM2**
- des **séminaires** de DFASM1 et DFASM2
- des examens de **lecture critique d'article** de DFASM1 (LCA2) et DFASM2 (LCA3)
- de l'**ECN3** transversal de fin de DFASM2.

AUCUNE dette (y compris de la LCA3 et de l'ECN3) **ne sera autorisée** pour entrer en DFASM3, en raison de la présentation des épreuves classantes nationales (ECN).

3 - Limitation du nombre d'inscriptions en 2ème cycle : Cf. page 64.**VIII - COLLEGE DES ENSEIGNANTS - MODULE 08B / DFASM2****Coordonnateur :**

Professeur MARTIN Thierry Thierry.Martin@chru-strasbourg.fr
sylvie.agenais@chru-strasbourg.fr

Collaborateurs :**Professeur(e)s**

| | |
|--------------------------|--|
| ARNAUD Laurent | laurent.arnaud@chru-strasbourg.fr |
| ANDRES Emmanuel | emmanuel.andres@chru-strasbourg.fr |
| De BLAY Frédéric | frederic.deblay@chru-strasbourg.fr |
| GOTTENBERG Jacques-Eric | jacques-eric.Gottenberg@chru-strasbourg.fr |
| | tahous.sehili1@chru-strasbourg.fr |
| KESSLER Romain | romain.kessler@chru-strasbourg.fr |
| Mme KORGANOW Anne-Sophie | anne-sophie.korganow@chru-strasbourg.fr |
| POTTECHER Julien | Julien.pottecher@chru-strasbourg.fr |
| WEBER Jean-Christophe | jean-christophe.weber@chru-strasbourg.fr |
| WOLF Philippe | philippe.wolf@chru-strasbourg.fr |

Docteur(e)s

| | |
|-----------------------|---------------------------------------|
| Mme BARNIG Cindy | cindy.barnig@chru-strasbourg.fr |
| CHATELUS Emmanuel | emmanuel.chatelus@chru-strasbourg.fr |
| DERVIEUX Benjamin | benjamin.dervieux@chru-strasbourg.fr |
| EPAILLY Eric | eric.epailly@chru-strasbourg.fr |
| FELTEN Renaud | renaud.felten@chru-strasbourg.fr |
| GAVAND Pierre-Edouard | |
| Mme GORSE Audrey | |
| Mme JAVIER Rose-Marie | rose-marie.javier@chru-strasbourg.fr |
| Mme LUTZ Céline | celine.lutz@chru-strasbourg.fr |
| MARTIN Mickaël | mickael.martin@chru-strasbourg.fr |
| MARX David | david.marx@chru-strasbourg.fr |
| POINDRON Vincent | Vincent.poindron@chru-strasbourg.fr |
| RAHAL Nawal | nawalnafissa.rahal@chru-strasbourg.fr |
| Mme SORDET Christelle | christelle.sordet@chru-strasbourg.fr |

Validation SIDES :

Le binôme responsable de la validation des dossiers pour SIDES :

Pr WEBER Jean-Christophe jean-christophe.weber@chru-strasbourg.fr

Pr BIERRY Guillaume

guillaume.bierry@chru-strasbourg.fr

+ : Service de Dermatologie - Hôpital Civil

++ : Service de Médecine Interne et d'Immunologie clinique - Nouvel Hôpital Civil

° Département de Neurologie - Hôpital Civil

* Service de Pneumologie - Nouvel Hôpital Civil

MODULE 15A - Néphrologie - 15B - Urologie
DFASM2 / 1^{er} BIMESTRE : OCTOBRE - NOVEMBRE 2019

I - GENERALITES

Le programme de **22h** est enseigné sous la forme de **11 séances de 2h** de TD pour 6 groupes d'étudiant(e)s selon le calendrier figurant dans les tableaux des pages suivantes sur 2 périodes de 2 mois (octobre-novembre et décembre-janvier) depuis octobre 2008.

Pour chacune de ces 2 périodes, ce module comporte **22h** d'enseignement :

- 7 séances de 2h de TD de néphrologie
- 1 séance de 2h de TD d'imagerie rénale
- 4 séances de 2h de TD d'urologie

Pour le bimestre **octobre-novembre**, l'enseignement concerne les grilles **X2+Y2+Z2**.

Ce module fait partie depuis octobre 2008 du **Bloc C**.

Le nouveau programme a été mis en place en octobre 2014.

II - THEMES ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DU 2^{ème} CYCLE (à compter du 1^{er} octobre 2013)

Les items suivants du **nouveau** programme national du 2^{ème} cycle des études médicales (qui constitue également le programme des épreuves classantes nationales / ECN de fin de 2^{ème} cycle à partir des ECN 2016) fixé par l'arrêté **du 8 avril 2013** seront enseignés au cours de ce module (cf. pp.60-61) :

N° 2-37. Stérilité du couple : conduite de la première consultation

- Argumenter la démarche médicale et les examens complémentaires de première intention nécessaires

au diagnostic et à la recherche étiologique.

N° 2-39. Algies pelviennes chez la femme

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 2-48. Pathologie génito-scrotale chez le garçon et chez l'homme

- Diagnostiquer un phimosis, une torsion de cordon spermatique, une hydrocèle, une cryptorchidie.

- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

N° 3-56. Sexualité normale et ses troubles

- Identifier les principaux troubles de la sexualité.

- Dépister une affection organique en présence d'un trouble sexuel.

- Savoir aborder la question de la sexualité au cours d'une consultation.

N° 5-121. Troubles de la miction et incontinence urinaire de l'adulte et du sujet âgé

- Devant un trouble de la miction ou une incontinence urinaire de l'adulte, argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

- Décrire les principes de la prise en charge au long cours.

N° 5-122. Trouble de l'érection

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques, justifier les examens complémentaires pertinents.

- Citer les moyens thérapeutiques (voir item 326).

N° 5-123. Hypertrophie bénigne de la prostate

- Diagnostiquer une hypertrophie bénigne de la prostate.

- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 6-157. Infections urinaires de l'enfant et de l'adulte

- Interpréter les résultats des bandelettes urinaires et des examens cyto bactériologiques des urines

- Diagnostiquer et traiter une cystite aiguë.

- Connaître la conduite à tenir face à une cystite récidivante.
- Diagnostiquer et traiter une pyélonéphrite aiguë, identifier les situations nécessitant une hospitalisation.
- Diagnostiquer et traiter une prostatite aiguë, identifier les situations nécessitant une hospitalisation.
- Expliquer la place de l'antibiothérapie chez un patient porteur d'une sonde urinaire.

N° 8-221. Hypertension artérielle de l'adulte

- Expliquer l'épidémiologie, les principales causes et l'histoire naturelle de l'hypertension artérielle de l'adulte.
- Réaliser le bilan initial d'une hypertension artérielle de l'adulte.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient (voir item 326).
- Décrire les principes de la prise en charge au long cours.

N° 8-254. Œdèmes des membres inférieurs localisés ou généralisés

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.
- Connaître les principes généraux du traitement symptomatique et de la surveillance.

N° 8-255. Élévation de la créatininémie

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 8-256. Protéinurie et syndrome néphrotique de chez l'adulte et de l'enfant

- Devant la découverte d'une protéinurie, argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.
- Devant un syndrome néphrotique chez l'enfant ou chez l'adulte, argumenter les hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents ; argumenter les principes du traitement symptomatique et de la surveillance du syndrome néphrotique et de ses complications.

N° 8-257. Hématurie

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 8-258. Néphropathie glomérulaire

- Diagnostiquer une néphropathie glomérulaire.
- Connaître les néphropathies glomérulaires les plus fréquentes (syndrome néphrotique à lésions glomérulaires minimes, glomérulopathie extra-membraneuse, néphropathie à dépôts mésangiaux d'IgA, glomérulonéphrites rapidement progressives), leurs étiologies et les principes de leurs traitements.

N° 8-259. Néphropathie interstitielle

- Connaître le syndrome de néphropathie interstitielle chronique.
- Connaître les principales causes de néphropathies interstitielles chroniques.

N° 8-260. Néphropathie vasculaire

- Diagnostiquer une néphroangiosclérose, une sténose de l'artère rénale, une microangiopathie thrombotique, une maladie des embolies de cristaux de cholestérol.

N° 8-261. Insuffisance rénale chronique chez l'adulte et l'enfant

- Définir le stade d'une maladie rénale chronique.
- Connaître les facteurs de progression des maladies rénales chroniques et les mesures thérapeutiques adaptées.
- Diagnostiquer les complications des maladies rénales chroniques et connaître le principe de leur traitement.
- Expliquer les modalités des traitements de suppléance de l'insuffisance rénale terminale.

N° 8-262. Lithiase urinaire

- Diagnostiquer une lithiase urinaire.

- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 8-263. Polykystose rénale

- Diagnostiquer la polykystose rénale autosomique dominante.
- Connaître les complications de la polykystose rénale.

N° 8-264. Prescription et surveillance des diurétiques (voir item 326)

- Prescrire et surveiller un médicament appartenant aux principales classes de diurétiques.

N° 8-265. Troubles de l'équilibre acido-basique et désordres hydro-électrolytiques

- Prescrire et interpréter un examen des gaz du sang et un ionogramme sanguin en fonction d'une situation clinique donnée.

- Savoir diagnostiquer et traiter : une acidose métabolique, une acidose ventilatoire, une hypokaliémie, une hyperkaliémie, une hyponatrémie, une hypernatrémie, une hypocalcémie.

N° 8-266. Hypercalcémie

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

N° 9-307. Tumeurs de la prostate

- Diagnostiquer une tumeur maligne de la prostate.
- Planifier le suivi du patient.

N° 9-308. Tumeurs du rein

- Diagnostiquer une tumeur du rein.

N° 9-310. Tumeurs du testicule

- Diagnostiquer une tumeur du testicule.

N° 9-311. Tumeurs vésicales

- Diagnostiquer une tumeur vésicale.

N° 10-329. Prise en charge immédiate pré-hospitalière et à l'arrivée à l'hôpital, évaluation des complications chez : un brûlé, un polytraumatisé, un traumatisé abdominal, un traumatisé des membres, un traumatisé du rachis, un traumatisé thoracique, un traumatisé oculaire, un patient ayant une plaie des parties molles.

N° 11-342. Rétention aiguë d'urine

- Diagnostiquer une rétention aiguë d'urine.
- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

N° 11-343. Insuffisance rénale aiguë - Anurie

- Diagnostiquer une insuffisance rénale aiguë (IRA) et une anurie.
- Diagnostiquer une IRA fonctionnelle, obstructive et parenchymateuse ; connaître les principales causes des IRA.
- Argumenter les principes du traitement et la surveillance des IRA.

Maladies systémiques dont les atteintes rénales sont traitées dans le Module 15

N° 7-189. Vascularites systémiques

N° 7-190. Lupus érythémateux disséminé. Syndrome des anti-phospholipides

N° 7-217. Amylose de type AA ou AL.

N° 9-317 Immunoglobulines monoclonales

N° 8-245 Diabète

III - TRAVAUX DIRIGES - MODULE 15A - Néphrologie + 15B - Urologie

1 - Nombre de séances :

L'enseignement est dispensé sous la forme de **11 séances de 2 h de TD** auprès de 6 groupes d'étudiant(e)s, à raison de 4 séances d'urologie et 7 séances de néphrologie, selon le calendrier ci-après et répartis selon leur grille de stage :

- octobre et novembre : grilles X2+Y2+Z2 (cf. paragraphe IV)
- décembre et janvier : grilles U2+V2+W2 (cf. 2^{ème} bimestre)

Le respect de cette répartition est impératif : le contrôle continu ne sera pas noté pour les étudiants qui auront suivi des séances de TD non attribuées à leur grille de stage.

2 - Contrôle continu :

a) Au début de chacune des séances de TD sera organisé un **examen de contrôle continu** (de 14h à 14h15 ou de 16h15 à 16h30) sous la forme de 1 ou 2 questions ou de 4 QCM, de 10 minutes au total, qui donnera lieu à **notation**. Dès de la fin de cette épreuve, tout étudiant arrivé en retard ne pourra participer au contrôle continu. Les étudiant(e)s qui quitteront la salle à l'issue du contrôle continu n'auront pas leurs copies corrigées. Les étudiants redoublants ne sont pas dispensés du contrôle continu. La note du contrôle continu **ne peut être reportée** sur la session de septembre de la même année ni sur les sessions des années suivantes.

La somme des notes attribuées à chacune de ces épreuves donne lieu à une note de contrôle continu **sur 2** qui entre dans le calcul de la note finale du module déterminant sa validation. La note du contrôle continu est calculée sur les "n-2" meilleures notes, soit sur les **9 meilleurs TD**.

La **2ème partie de l'épreuve** a lieu lors de la session de novembre ~~ou janvier~~ et comporte des **épreuves terminales sur tablette** notées sur 18. Toute note inférieure à **9 sur 18 aux épreuves terminales** est **éliminatoire** quel que soit le total des points obtenus après intégration des notes du contrôle continu.

b) En cas de non-respect des dates de TD attribuées à la grille, l'**épreuve de contrôle continu correspondante ne sera ni corrigée, ni notée et ne pourra donc intervenir** dans le calcul pour la validation du module.

3 - Polycopiés :

Pour la préparation des séances de TD et du contrôle continu, les étudiant(e)s pourront se procurer :

- pour l'**urologie** : le polycopié national "Urologie" (Coll. "Réussir l'internat", Ellipses, dernière édition),
- pour la **néphrologie** : le livre "**Néphrologie**" (du Collège universitaire des enseignants de Néphrologie) édité par Ellipses, quatrième édition (Coll. "Réussir l'ECN", 6ème édition).

Cet enseignement s'appuie également sur la **plate-forme de e-learning** de la Faculté de Médecine avec en ligne des QCM éducatifs, des cas cliniques interactifs et un forum concernant toutes les questions du programme de néphrologie.

4 - Thèmes de prérequis pour les T.D:

a) Module 15A - Néphrologie

- **Séance N1** : Thème 1 : Troubles de l'hydratation, œdèmes et diurétiques (Ellipses : chapitres 1, 2 (item 265), 4 (item 264) et 9 (item 254))
- **Séance N2** : Thème 2 : Troubles acido-basiques (métaboliques, dyskaliémies, hypercalcémie) - (Ellipses : chapitres 3 (item 265), 5 (item 265) et 6 (items 266 et 265))
- **Séance N3** : Thème 3 : Protéinurie et syndrome néphrotique ; hématurie ; néphropathies glomérulaires primitives (SN, LGM, GEM, NIGa) - (Ellipses : chapitre 7 (item 257), 8 (item 256), 10 (I, II, IIIA) (item 258))
- **Séance N4** : Thème 4 : Néphropathies glomérulaires secondaires (diabète, lupus, amylose, vascularites) - (Ellipses : chapitres 10 (IIIB) (item 258), 11 (item 245), 12 (item 190), 16 (IV)(items 317 et 217))
- **Séance N5** : Thème 5 : HTA et néphropathies vasculaires (Ellipses : chapitres 18 (item 260) et 19 (item 221))
- **Séance N6** : Thème 6 : Insuffisance rénale aiguë - anurie (Ellipses : chapitres 6 (items 266 et 265), 14 (item 343) et 16(I) (items 317 et 217))
- **Séance N7** : Thème 7 : Insuffisance rénale chronique ; néphropathie interstitielle chronique ; polykystose rénale (Ellipses : chapitres 13 (item 255), 15 (item 261), 17 (item 263) et 25 (item 259))

b) Module 15B - Urologie

- Séance U8** : Stérilité du couple : conduite de la première consultation (item 2-37)
 (Pr JACQMIN) Sexualité normale et ses troubles (3-56)
 (Dr MOURACADE) Troubles de l'érection (Item 5-122) / Chapitre 23
 Pathologies génito-scrotales chez le garçon et chez l'homme (item 2-48)/Chapitre 20
 Hypertrophie bénigne de la prostate (item 5-123) / Chapitre 24
- Séance U9** : Algies pelviennes chez la femme : le syndrome de la douleur vésicale (Item 2-39)
 (Pr SAUSSINE) Infections urinaires de l'adulte (item 6-157) / Chapitre 11
 Lithiase urinaire : prise en charge urologique (item 8-262) / Chapitre 19
 Troubles de la miction
 Incontinence urinaire de l'adulte et du sujet âgé (item 5-121) / Chapitre 22
- Séance U10** : Complications urologiques des polytraumatisés (item 10-329) / Chapitre 16
 (Pr H. LANG) Rétention aiguë d'urine (item 11-342) / Chapitre 17
 Hématurie (item 8-257) / Chapitre 21
- Séance U11** : Imagerie en urologie / Chapitre 19 du polycopié d'urologie
 (Pre C. ROY) Ce TD traitera des **pathologies tumorales bénignes et malignes** et servira aux modules 15 et 10 (cancérologie)
 Items : 2-48/5-123/6-157/8-257/8-262/9-307/9-308/9-310/9-311/11-342

Imagerie des sténoses des artères rénales, la PKR, pyélonéphrites (sous toutes ses formes), les obstacles (item 343 IRA)

IV - MODULE 15 - PATHOLOGIE DE L'APPAREIL URINAIRE / DFASM2

■ 1er BIMESTRE / OCTOBRE - NOVEMBRE 2019 / GRILLES X2+Y2+Z2

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (emploi du temps)

V - PREPARATION AUX ECN

Cf. les pages 76 à 79.

VI - MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES - MODULE 15A et 15B

Le calendrier de l'examen (avec horaire et répartition des étudiant(e)s dans les salles) est affiché dans la vitrine du Hall de la Faculté et est accessible sur le réseau INTERNET de la Faculté (code : <http://med.unistra.fr>).

Les résultats sont affichés à la Faculté (sur les panneaux dans le hall d'entrée) et accessibles sur le site INTERNET de la Faculté.

1 - a) Examens le **lundi 25 novembre 2019 15A : (appel à 14h00) - 15B (appel à 15h15) (1ère session)** et en septembre (pour la session d'été de rattrapage) pour les étudiants du DFASM2 des Grilles **X2+Y2+Z2**.

b) L'examen comprend :

b1) pour le module 15A – Néphrologie :

- **une 1ère partie** correspondant au contrôle continu. La note **sur 2** est déterminée en prenant en compte les "n-2" meilleures notes, soit sur les 5 **meilleurs TD**.

- **une 2ème partie** avec :

un **examen terminal sur tablette**, noté sur 18, d'une durée de **0h45** comprenant :

- 1 DP (dossier progressif) noté sur **12**.

Ce DP de 30 mn comporte **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.

- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **6**.

Chaque question du DP ou de la QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

b2) pour le module 15B - Urologie

● **une 1ère partie** correspondant au contrôle continu. La note **sur 2** est déterminée en prenant en compte les "n-1" meilleures notes, soit sur les **3 meilleurs TD**.

● **une 2ème partie** avec :

un **examen terminal sur tablette**, noté sur 18, d'une durée de **0h45** comprenant :

- 1 DP (dossier progressif) noté sur **12**.

Ce DP de 30 mn comporte **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.

- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **6**.

Chaque question du DP ou de la QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

c) Toute note obtenue aux **épreuves terminales** de la 2ème partie de l'examen de la 1ère session **inférieure à 9 sur 18** est **éliminatoire** quel que soit le total des points calculés après intégration des notes du contrôle continu. Dans ce cas, l'étudiant(e) doit représenter à la session de septembre les épreuves terminales.

d) A la session de **septembre**, la validation porte sur l'épreuve repassée **sur tablette**. La note du contrôle continu n'intervient plus dans ce calcul. La durée de l'examen est de **0h45** (15A) ; idem (15B) - comprenant :

- 1 DP (dossier progressif) noté sur **14**.

Ce DP de 30 mn comporte **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.

- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **6**.

Chaque question du DP ou de la QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

2 - En 2019-2020, le passage dans l'année supérieure (en DFASM3) exige la validation :

- des **3 périodes de 2 mois** de stage à **plein temps** afférentes au DFASM2,
- de **tous les modules** enseignés en DFASM3, DFASM1, DFASM2,
- des **3 modules à option en DFASM1 et DFASM2**
- des **séminaires** de DFASM1 et DFASM2
- des examens de **lecture critique d'article** de DFASM1 (LCA2) et DFASM2 (LCA3)
- de l'**ECN3** transversal de fin de DFASM2.

AUCUNE dette (y compris de la LCA3 et de l'ECN3) **ne sera autorisée** pour entrer en DFASM3, en raison de la présentation des épreuves classantes nationales (ECN).

3 - Limitation du nombre d'inscriptions en 2ème cycle : Cf. page 64.

VII - COLLEGE DES ENSEIGNANTS - MODULE 15A+B / DFASM 2**Coordonnateurs :**

| | | |
|-------------|--------------------|---|
| Professeurs | SAUSSINE Christian | : christian.saussine@chru-strasbourg.fr |
| | MOULIN Bruno | : Bruno.Moulin@chru-strasbourg.fr |
| | | : moulin@unistra.fr |
| | | : stephanie.brignon@chru-strasbourg.fr |

Collaborateurs :

| | | |
|----------------|-----------------------------|--|
| Professeur(e)s | Mme CAILLARD-OHLMANN Sophie | : sophie.caillard@chru-strasbourg.fr |
| | HANNEDOUCHE Thierry | : thierry.hannedouche@chru-strasbourg.fr |
| | LANG Hervé | : herve.lang@chru-strasbourg.fr |
| | Mme ROY Catherine | : Catherine.Roy@chru-strasbourg.fr |
| Docteurs | BERGERAT Sébastien | : sebastien.bergerat@chru-strasbourg.fr |
| | MOURACADE Pascal | : pascal.mouracade@chru-strasbourg.fr |
| | TRICARD Thibault | : thibault.tricard@chru-strasbourg.fr |

Validation SIDES

Le trinôme responsable de la validation des dossiers SIDES :

| | |
|---------------------------------|---|
| SAUSSINE Christian | : christian.saussine@chru-strasbourg.fr |
| Mme la Pre FACCA Sybille | : sybille.facca@unistra.fr |
| Mme Pre CAILLARD-OHLMANN Sophie | : sophie.caillard@chru-strasbourg.fr |

MODULE 19S - ORGANES SENSORIELS / DFASM2
19A - DERMATOLOGIE
19B - OPHTALMOLOGIE

1^{er} BIMESTRE : OCTOBRE - NOVEMBRE 2019

I - GENERALITES

Le programme est de **22h** enseignées sous la forme de **2h de CM et 22h de TD** pour 6 groupes d'étudiant(e)s selon le calendrier figurant dans le tableau en 2 périodes de 2 mois depuis octobre 2008.

Pour chacune de ces 2 périodes, ce module comporte :

- 1h de CM + 6 séances de dermatologie (12h) (depuis 2019-20)
- 2h de CM + 5 séances d'ophtalmologie (10h), depuis 2015-2016

Pour le bimestre **octobre-novembre** l'enseignement concerne les grilles **X2+Y2+Z2**.

Ce module fait partie depuis octobre 2008 du **Bloc C**.

Le nouveau programme a été mis en place en octobre 2014 au DFASM2.

II - CONTROLE CONTINU

a) Le **nouveau module 19S** comporte depuis d'octobre 2011, **11 séances de TD de 2h**.

Au début de chacune des séances de TD est organisé un **examen de contrôle continu** (de 14h à 14h15 ou de 16h15 à 16h30) sous la forme de 1 ou 2 questions ou de 4 QCM, de 10 minutes au total, qui donnera lieu à **notation**. Dès la fin de cette épreuve, tout étudiant arrivé en retard ne pourra participer au contrôle continu. Les étudiant(e)s qui quitteront la salle à l'issue du contrôle continu n'auront pas leurs copies corrigées. Les étudiants redoublants ne sont pas dispensés du contrôle continu. La note du contrôle continu **ne peut être reportée** sur la session de septembre de la même année ni sur les sessions des années suivantes.

La somme des notes attribuées à chacune de ces épreuves donne lieu à une note de contrôle continu **sur 2** qui entre dans le calcul de la note finale du module déterminant sa validation. La note du contrôle continu sera calculée sur les "n-2" meilleures notes, soit sur les **10 meilleurs TD (dont 5 TD d'ophtalmologie)**.

La **2^{ème} partie de l'épreuve** a lieu lors de la session de novembre ou de janvier et comporte des **épreuves terminales sur tablette** notées sur 18. Toute note inférieure à **9 sur 18 aux épreuves terminales** est **éliminatoire** quel que soit le total des points obtenus après intégration des notes du contrôle continu.

b) **En cas de non-respect** des dates de TD attribuées à la grille, l'**épreuve de contrôle continu correspondante ne sera ni corrigée, ni notée et ne pourra donc intervenir** dans le calcul pour la validation du module.

III - SOUS-MODULE 19A - DERMATOLOGIE

1 - Généralités

Depuis l'année 2011-2012, **tous** les étudiants **inscrits en 5^{ème} année** (nouveaux et redoublants) doivent passer le module **19N** en 4^{ème} année (ORL et Stomatologie) **et** le module **19S** en 5^{ème} année.

2 - Thèmes et objectifs du programme du 2ème cycle (à compter du 1^{er} octobre 2013)

Les items suivants du **nouveau** programme national du 2ème cycle des études médicales (qui constitue également le programme des épreuves classantes nationales / ECN de fin de 2ème cycle à partir des ECN 2016) fixé par l'arrêté **du 8 avril 2013** seront enseignés au cours de ce module (cf. pp.60-61) :

N° 4-109. Dermatoses faciales : acné, rosacée, dermatite séborrhéique

- Diagnostiquer l'acné, la rosacée, la dermatite séborrhéique.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 4-110. Dermatose bulleuse touchant la peau et/ou les muqueuses externes

- Argumentez les principales hypothèses diagnostiques et justifiez les examens complémentaires pertinents.

N° 4-111. Hémangiomes et malformations vasculaires cutanées

- Diagnostiquer les différents types d'hémangiomes et de malformations vasculaires cutanées.

N° 4-112. Exanthème et érythrodermie

- Devant un exanthème ou une érythrodermie de l'adulte, argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents. Savoir rechercher les éléments cliniques et éventuellement paracliniques en faveur d'une toxidermie médicamenteuse.

N° 4-113. Prurit

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 4-114. Psoriasis

- Diagnostiquer un psoriasis.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 6-152. Infections cutané-muqueuses, bactériennes et mycosiques

- Diagnostiquer un impétigo, une folliculite, un furoncle, une dermo hypodermite bactérienne et ses signes de gravité.
- Connaître les principes du traitement de l'impétigo, de la folliculite, du furoncle, de la dermohypodermite bactérienne.
- Diagnostiquer et connaître les principes du traitement des infections cutané-muqueuses et phanériennes à Candida.
- Diagnostiquer et connaître les principes du traitement des infections à dermatophytes de la peau glabre, des plis et des phanères.

N° 6-158. Infections sexuellement transmissibles

- Diagnostiquer et traiter une gonococcie, une chlamydie, une syphilis récente et tardive, une infection génitale à HPV, une trichomonose
- Connaître les principes de la prévention et du dépistage des IST, notamment chez les partenaires.
- Connaître les principes de prévention et dépistage des infections à HPV, frottis et vaccination.

N° 6-164. Infections à herpès virus du sujet immunocompétent

- Diagnostiquer un herpès cutané et muqueux, une varicelle, un zona chez le sujet immunocompétent
- Connaître la conduite à tenir devant un herpès cutané et muqueux, une varicelle, un zona et leurs complications les plus fréquentes.
- Connaître les risques en cas d'infection chez la femme enceinte, le nouveau-né, le sujet atopique.

N° 6-165. Infections à VIH : manifestations cutané-muqueuses de la primo-infection à VIH

- Reconnaître une primo infection par le VIH.

N° 6-167. Ectoparasitoses cutanées : gale et pédiculose

- Diagnostiquer et traiter une gale et une pédiculose.
- Connaître la conduite à tenir devant un cas contact et en cas d'épidémie.

N° 7-183. Hypersensibilités et allergies cutanéomuqueuses chez l'enfant et l'adulte.

- Expliquer la physiopathologie de l'urticaire et des dermatites atopique et de contact.
- Diagnostiquer une hypersensibilité cutanéomuqueuse aiguë et/ou chronique chez l'enfant et chez l'adulte.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.
- Identifier le caractère professionnel d'une dermatose allergique : démarche diagnostique étiologique, éviction du risque.

N° 7-190. Lupus érythémateux disséminé. Syndrome des anti-phospholipides

- Diagnostiquer un lupus érythémateux disséminé et un syndrome des anti-phospholipides.
- Décrire les principes du traitement et de la prise en charge au long cours.

N° 7-197. Transplantation d'organes : complications cutanées

- Argumenter les modalités de surveillance d'un sujet transplanté.

N° 7-207. Sarcoïdose

- Diagnostiquer une sarcoïdose.

N° 7-211. Purpura chez l'enfant et chez l'adulte

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques.
- Justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 8-226. Ulcère de jambe

- Diagnostiquer un ulcère de jambe.
- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 8-237. Acrosyndromes (phénomène de Raynaud, érythermalgie, acrocyanose, engelures, ischémie digitale)

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques.
- Justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 9-299. Tumeurs cutanées, épithéliales et mélaniques

- Diagnostiquer une tumeur cutanée, épithéliale ou mélanique.
- Planifier le suivi du patient.

N° 9-316. Lymphomes malins : lymphomes cutanés

- Diagnostiquer un lymphome cutané.

N° 10-322. Iatrogénie. Diagnostic et prévention : toxidermies médicamenteuses

- Identifier le caractère iatrogène d'une éruption cutanée.
- Connaître la démarche raisonnée d'imputabilité d'un médicament reposant sur la sémiologie de l'éruption cutanée et l'apprentissage du délai chronologique d'imputabilité propre à chaque type de toxidermie.

N° 10-326. Prescription et surveillance des anti-inflammatoires stéroïdiens et non stéroïdiens

- Connaître les mécanismes d'action de classe et des produits individuels, les principes du bon usage, les critères de choix d'un médicament en première intention, les causes d'échec, les principaux effets indésirables et interactions.

N° 11-345. Grosse jambe rouge aiguë

- Diagnostiquer une grosse jambe rouge aiguë.
- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

3 – Cours magistraux (1h) – Module 19A

| | |
|-----|--|
| ENS | Grilles X2+Y2+Z2 |
| DE1 | Dr LENORMAND : Iconographie en dermatologie (séance de révisions sur photos) |

4 - Travaux dirigés

a) Nombre de séances

Depuis 2019-20, le sous-module 19A comporte **6 séances** de TD de 2h de dermatologie.

b) Polycopié

Pour la préparation des séances de TD et du contrôle continu, les étudiant(e)s peuvent se procurer à l'Amicale de Médecine le polycopié national des enseignants de dermatologie imprimé chez Elsevier-Masson (7^e édition). Il est disponible en ligne **gratuitement** sur le site [du Collège des Enseignants en Dermatologie de France \(https://cedef.org/enseignement\)](https://cedef.org/enseignement).

c) Thèmes du prérequis pour le T.D.

Pour le contrôle continu organisé au début de chaque séance de TD, les étudiant(e)s devront apprendre sur le polycopié officiel, le prérequis selon les indications suivantes :

TD 1 : « Tumeurs cutanées bénignes et malignes »

- item 4-111 (Hémangiomes et malformations vasculaires cutanées),
- item 7-197 (Transplantation d'organes : complications cutanées),
- item 9-299 (Tumeurs cutanées épithéliales et mélaniques),
- item 9-316 (Lymphomes malins : lymphomes cutanés).

TD 2 « Infections bactériennes, fongiques, parasitaires et purpura » :

- item 6-152 (Infections cutanéomuqueuses bactériennes et mycosiques),
- item 6-167 (Ectoparasitoses cutanées : gale et pédiculose),
- item 7-211 (Purpura chez l'enfant et l'adulte)
- item 11-345 (Grosse jambe rouge aiguë).

TD 3 « Prurit, eczéma, urticaire et psoriasis » :

- item 4-113 (Prurit),
- item 4-114 (Psoriasis),
- item 7-183 (Hypersensibilités et allergies cutanéomuqueuses chez l'enfant et l'adulte),
- item 10-326 (Prescription et surveillance des anti-inflammatoires stéroïdiens et non stéroïdiens).

TD 4 « Exanthèmes, infections virales et IST » :

- item 4-112 (Exanthème et érythrodermie),
- item 6-158 (Infections sexuellement transmissibles),
- item 6-164 (Infections à herpès virus du sujet immunocompétent),
- item 6-165 (Infections à VIH : manifestations cutanéomuqueuses de la primo-infection à VIH).

TD5 « Maladies auto-immunes à expression cutanée »

- item 4-110 (Dermatoses bulleuses auto-immunes),
- item 7-190 (Lupus érythémateux disséminé. Syndrome des antiphospholipides),
- item 7-207 (Sarcoïdose),
- item 8-237 (Acrosyndromes).

TD 6 « Dermatoses faciales, toxidermies et ulcères de jambe » :

- item 4-109 (Dermatoses faciales : acné, rosacée, dermatite séborrhéique),
- item 8-226 (Ulcère de jambe),
- item 10-322 (Iatrogénie. Diagnostic et prévention : toxidermies médicamenteuses),

d) Contrôle continu noté

Cf. le paragraphe II ci-dessus.

e) Calendrier des travaux dirigés

Le programme est enseigné sous la forme de **6 séances de 2h TD** pour **six** groupes d'étudiant(e)s selon le calendrier figurant dans le tableau ci-après et répartis selon leur grille de stage :

- octobre et novembre : grilles X2, Y2 et Z2 (cf. paragraphe III-4)
- décembre et janvier : grilles U2, V2 et W2 (cf. 2^{ème} bimestre)

Le respect de cette répartition est impératif : le contrôle continu de ne sera pas noté pour les étudiants qui auront suivi des séances de TD non attribuées à leur grille de stage.

■ **1er BIMESTRE / OCTOBRE - NOVEMBRE 2019 / GRILLES X2+Y2+Z2**

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (emploi du temps)

IV - SOUS-MODULE 19B - OPHTALMOLOGIE

1 - Thèmes et objectifs du programme du 2ème cycle (à compter du 1^{er} octobre 2013)

Les items suivants du **nouveau** programme national du 2ème cycle des études médicales (qui constitue également le programme des épreuves classantes nationales / ECN de fin de 2ème cycle à partir des ECN 2016) fixé par l'arrêté **du 8 avril 2013** seront enseignés au cours de ce module (cf. pp.59-60) :

N° 2-50. Strabisme de l'enfant (enseigné au module 03A-Pédiatrie/DFASM1)

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 4-79. Altération de la fonction visuelle (enseigné au module 54-Vieillessement / DFASM1)

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents et principes de traitement.

- Citer sur les particularités chez le sujet âgé. (-> cf.module 54)

N° 4-80. Anomalie de la vision d'apparition brutale

- Diagnostiquer une anomalie de la vision d'apparition brutale.

- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

N° 4-81. Oeil rouge et/ou douloureux

- Diagnostiquer un oeil rouge et/ou douloureux.

- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

N° 4-82. Glaucome chronique

- Diagnostiquer un glaucome chronique.

- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

N° 4-83. Troubles de la réfraction (enseigné au module 03A-Pédiatrie/DFASM1)

- Diagnostiquer un trouble de la réfraction.

N° 4-84. Pathologie des paupières

- Diagnostiquer et traiter un orgelet, un chalazion.

- Repérer une tumeur maligne de la paupière.

N° 4-100. Diplopie

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 4-102. Sclérose en plaques (enseigné au module 12A-Neurologie/DFGSM3)

- Diagnostiquer une sclérose en plaques.
 - Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.
 - Décrire les principes de la prise en charge au long cours.
- N°5-115b.** - Évaluer au plan clinique et fonctionnel une incapacité ou un handicap d'origine motrice, cognitive, sensorielle, viscérale ou génito-sphinctérienne (déficit, limitation d'activité et de participation).
- N° 5-127. Déficit neurosensoriel chez le sujet âgé (enseigné au module 54-Vieillessement/DFASM1)**
- Diagnostiquer les maladies de la vision liées au vieillissement et en discuter la prise en charge thérapeutique, préventive et curative.
 - Diagnostiquer une cataracte, connaître les conséquences, les principes de traitement.
 - Diagnostiquer les troubles de l'audition liés au vieillissement, et en discuter la prise en charge thérapeutique, préventive et curative.
- N° 8-221. Hypertension artérielle de l'adulte (enseigné aussi au 09-Athérosclérose/DFGSM3)**
- Expliquer l'épidémiologie, les principales causes et l'histoire naturelle de l'hypertension artérielle de l'adulte.
 - Réaliser le bilan initial d'une hypertension artérielle de l'adulte.
 - Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient (voir item 326).
 - Décrire les principes de la prise en charge au long cours.
- N° 8-245. Diabète sucré de types 1 et 2 de l'enfant et de l'adulte. Complications (enseigné aussi au module 18-Pathologie endocrinienne/DFASM1)**
- Diagnostiquer un diabète chez l'enfant et l'adulte.
 - Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.
 - Argumenter l'attitude thérapeutique nutritionnelle et médicamenteuse et planifier le suivi du patient (voir item 326).
 - Décrire les principes de la prise en charge au long cours.
 - Reconnaître les signes d'une rétinopathie diabétique à l'examen du fond d'oeil.

2 - Cours magistraux (2h) - Module 19B

| | |
|------------|---|
| ENS | Grilles X2+Y2+Z2 |
| OP1 OP2 | Pr SAUER : Images en ophtalmologie (cours récapitulatif par iconographie) |

+ Item 5-115b : Déficits visuels (à apprendre sur le polycopié réalisé par les ophtalmologues dans l'ancien module 04-Handicap)

3 - Travaux dirigés

a) Nombre de séances

Le sous-module 19B comporte **5 séances** de 2h de TD d'Ophtalmologie, faisant l'objet d'un contrôle continu en début de séance.

Ces séances sont **obligatoires** dans la mesure où la note de l'examen de prérequis entre dans le calcul des meilleures notes de TD du module 19S.

b) Polycopié

Pour la préparation des séances de TD et du contrôle continu, les étudiant(e)s peuvent se procurer à l'Amicale de Médecine le polycopié national de référence "Enseignement d'ophtalmologie" du Collège des ophtalmologistes universitaires de France (édition 2013). Il sera également disponible sur le site du campus numérique d'ophtalmologie : <http://campus.cerimes.fr/ophtalmologie>, ou sur le site du COUF : <http://www.sfo.asso.fr>

c) Thèmes du prérequis pour le T.D.

Le contrôle continu organisé au début des séances de TD portera sur le prérequis. Les étudiant(e)s doivent apprendre sur le polycopié officiel, le prérequis correspondant.

- TD1 : Trouble de la réfraction / Strabisme / Diplopie : **Items 50, 83, 89, 100**
(Dr Derhy-Dr Fontaine-Pr Speeg-Pr Sauer)
- TD2 : CAT à tenir devant un oeil rouge (Oeil rouge et douloureux et oeil rouge non douloureux sauf uvéite, pathologie des paupières, traumatologie) : **Items 81 et 84**
(Dr Becmeur-Dr Derhy-Dr Fontaine))
- TD3 : BAV Chronique (Cataracte / glaucome +/- Pathologie cornée) : **Items 79, 82, 127**
(Dr Becmeur-Dr Derhy-Dr Fontaine-Pr Bourcier)
- TD4 : Occlusion artère central de la rétine, Occlusion de la veine de la rétine, Neuropathie optique ischémique antérieure, Décollement de la rétine, Dégénérescence maculaire liée à l'âge : **Items 79, 80**
(Dr Heitz Pauline-Dr Ballonzoli-Pr Gaucher)
- TD5 : Oeil et pathologie générale (Sclérose en plaques, Myasthénie, Hypertension artérielle, Thyroïde, Diabète, Adénome hypophyse et Uvéite) : **items 96, 221, 240, 242**
- CM : Révision en image (Pr Sauer)

d) Calendrier des travaux dirigés d'ophtalmologie**MODULE 19B - OPHTALMOLOGIE /DFASM2**

■ 1er BIMESTRE / OCTOBRE - NOVEMBRE 2019 / GRILLES X2+Y2+Z2

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (emploi du temps)

e) Contrôle continu

Cf. le paragraphe II ci-avant. Cette séance de TD est **obligatoire**.

V - PREPARATION AUX ECN

Cf. les pages 76-79.

VI - MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES - MODULE 19S

Le calendrier de l'examen (avec horaire et répartition des étudiant(e)s dans les salles) est affiché dans la **vitrine du Hall de la Faculté** et est accessible sur le réseau **INTERNET** de la Faculté (code : <http://med.unistra.fr>).

Les résultats sont affichés à la Faculté (sur les panneaux dans le hall d'entrée) et accessibles sur le site **INTERNET** de la Faculté.

1 - a) Examens le **mardi 26 novembre 2019 à 14h00 (1ère session)** et en septembre (pour la session de rattrapage), pour les **grilles X2+Y2+Z2**

b) L'examen du module 19S comprend :

- **une 1ère partie** correspondant au contrôle continu. La note **sur 2** est déterminée en prenant en compte les "n-2" meilleures notes, soit les **10 meilleurs TD de 2h**.
 - **une 2ème partie** avec :
 - **un examen terminal sur tablette**, noté **sur 18**, d'une durée de **1h15**, comprenant
 - 2 DP (dossier progressif) dont 1 DP de Dermatologie et 1 DP d'Ophtalmologie, notés **sur 14**. Chaque DP de 30 mn comporte **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.
 - 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **4** dont 8 QI de Dermatologie et 7 QI en Ophtalmologie.
- Chaque **question** et chaque QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

c) Toute note obtenue aux **épreuves terminales** de la 2ème partie de la 1ère session **inférieure à 9 sur 18** est **éliminatoire** quel que soit le total des points calculés après intégration des notes du contrôle continu. Dans ce cas, l'étudiant(e) doit représenter à la session de septembre l'ensemble du module 19S.

d) A la session de **septembre**, la validation porte sur l'épreuve écrite repassée **sur tablette**. La note du contrôle continu n'intervient plus dans ce calcul. La durée de l'épreuve est de **1h15** comprenant :

- 2 DP (dossier progressif) dont 1 DP de Dermatologie et 1 DP d'Ophtalmologie, notés **sur 15**. Chaque DP de 30 mn comporte **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.
 - 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **5**, dont 8 QI de Dermatologie et 7 QI en Ophtalmologie.
- Chaque **question** et chaque QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

e) Aucun des sous-modules 19A et 19B ne peut être validé séparément. En cas d'échec c'est l'ensemble du module 19S qui est à repasser.

2 - En 2019-2020, le passage dans l'année supérieure (en DFASM3) exige la validation :

- des **3 périodes de 2 mois** de stage à **plein temps** afférentes au DFASM2,
- de **tous les modules** enseignés en DFASM3, DFASM1, DFASM2,
- des **3 modules à option en DFASM1 et DFASM2**
- des **séminaires** de DFASM1 et DFASM2
- des examens de **lecture critique d'article** de DFASM1 (LCA2) et DFASM2 (LCA3)
- de l'**ECN3** transversal de fin de DFASM2.

AUCUNE dette (y compris de la LCA3 et de l'ECN3) **ne sera autorisée** pour entrer en DFASM3, en raison de la présentation des épreuves classantes nationales (ECN).

3 - Limitation du nombre d'inscriptions en 2ème cycle : Cf. page 64.

VII - COLLEGE DES ENSEIGNANTS - MODULE 19S / DFASM2**Coordonnateurs :**

Dr LENORMAND Cédric (19A) : cedric.lenormand@chru-strasbourg.fr
 Mme Pre SPEEG-SCHATZ Claude (19B) : claudespeeg@chru-strasbourg.fr

Collaborateurs :• **Module 19A - Dermatologie**

Pr CRIBIER Bernard : bernard.cribier@chru-strasbourg.fr
 Pr LIPSKER Dan (PUPH) : dan.lipsker@chru-strasbourg.fr
 Dr SCRIVENER Yannis (PH) : jean-nicolas.scrivener@chru-strasbourg.fr
 Dr KIENY Alice (CCA) : alice.kieny@chru-strasbourg.fr
 Dr HAZEMANN Guillaume (CCA) : guillaume.hazemann@chru-strasbourg.fr

• **Module 19B - Ophtalmologie**

Dr BECMEUR Pierre-Henri : pierrehenri.becmeur@chru-strasbourg.fr
 Pr BOURCIER Tristan (19B) : tristan.bourcier@chru-strasbourg.fr
 Pr GAUCHER David (19B) : david.gaucher@chru-strasbourg.fr
 Dr DERHY Dan : dan.derhy@chru-strasbourg.fr
 Dr GOMART Gabrielle : Gabrielle.GOMART@chru-strasbourg.fr
 Mme la Dre GUTZWILLER-FONTAINE Marine : marine.gutzwiller@chru-strasbourg.fr
 Dr HEITZ Antoine : antoine.heiz@chru-strasbourg.fr
 Dr HENRAT Carole : carole.henrat@chru-strasbourg.fr
 Dr NARDIN Mathieu : mathieu.nardin@chru-strasbourg.fr
 Pr SAUER Arnaud (19B) : arnaud.sauer@chru-strasbourg.fr

Validation SIDES

Le binôme responsable de la validation des dossiers pour SIDES :

Dermatologie

Pr BERTSCHY Gilles : gilles.bertschy@chru-strasbourg.fr
 Dr SCRIVENER Yannis (19A) : jean-nicolas.scrivener@chru-strasbourg.fr

Ophtalmologie

Dr PELACCIA Thierry : thierry.pelaccia@chru-strasbourg.fr
 Pr SAUER Arnaud (19B) : arnaud.sauer@chru-strasbourg.fr

**MODULE 17 - MALADIES DU SANG ET TRANSFUSION
DFASM2/ 1er BIMESTRE : OCTOBRE-NOVEMBRE 2019**

I - GENERALITES

Le programme de **29h** est enseigné en 2 périodes de 2 mois depuis octobre 2008.

Pour chacune de ces 2 périodes, ce module de **29h** comporte :

- 9h de cours magistraux de transfusion (4h), hémostase (3h) et thrombose (2h)
- 20h de TD pour 6 groupes d'étudiants (6 séances de 2h d'hématologie, 3 séances de 2h d'hématologie oncologique, 1 séance de 2h de transfusion)

Pour le bimestre **octobre-novembre**, l'enseignement concerne les grilles **X2+Y2+Z2**.

Cf. grille horaire page 3 - Abréviation : **HE**

Ce module fait partie depuis octobre 2008 du **Bloc C**.

Ce nouveau programme a été mis en place en DFASM2 en octobre 2014.

II - THEMES ET OBJECTIFS DU PROGRAMME DU 2EME CYCLE (à compter du 1er octobre 2013)

Les items suivants du nouveau programme national du 2ème cycle des études médicales (qui constitue également le programme des épreuves classantes nationales / ECN de fin de 2ème cycle à partir des ECN 2016) fixé par l'arrêté du **8 avril 2013** seront enseignés au cours de ce module (cf. pp.60-61) :

N° 7-208. Hémogramme chez l'adulte et l'enfant : indications et interprétation

- Argumenter les principales indications de l'hémogramme, discuter l'interprétation des résultats et justifier la démarche diagnostique si nécessaire.

N° 7-209. Anémie chez l'adulte et l'enfant

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

- Argumenter l'attitude thérapeutique dans les anémies carencielles et planifier leur suivi.

N° 7-210. Thrombopénie chez l'adulte et l'enfant

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques et justifier les examens complémentaires pertinents.

N° 7-212. Syndrome hémorragique d'origine hématologique

- Diagnostiquer un syndrome hémorragique d'origine hématologique.

- Interprétation les examens courants d'hémostase.

N° 8-223. Artériopathie oblitérante de l'aorte, des artères viscérales et des membres inférieurs ; anévrysmes

- Diagnostiquer une artériopathie oblitérante de l'aorte, des artères viscérales et des membres inférieurs.

- Diagnostiquer un anévrysmes de l'aorte et des artères périphériques.

Pour ces localisations :

- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

- Décrire les principes de la prise en charge au long cours en abordant les problématiques techniques, relationnelles et éthiques en cas d'évolution défavorable.

N° 8-224. Thrombose veineuse profonde et embolie pulmonaire

- Diagnostiquer une thrombose veineuse profonde et/ou une embolie pulmonaire.

- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

- Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient.

- Connaître les indications et les limites d'un bilan de thrombophilie.

N° 8-272. Splénomégalie

- Argumenter les principales hypothèses diagnostiques devant une splénomégalie et demander les premiers examens complémentaires les plus pertinents.

N° 9-293. Agranulocytose médicamenteuse : conduite à tenir

- Diagnostiquer une agranulocytose médicamenteuse.
- Identifier les situations d'urgence et planifier leur prise en charge.

N° 9-312. Leucémies aiguës

- Diagnostiquer une leucémie aiguë (hors classification).

N° 9-313. Syndromes myélodysplasiques

- Diagnostiquer une myélodysplasie.

N° 9-314. Syndromes myéloprolifératifs

- Diagnostiquer une maladie de Vaquez, une thrombocytémie primitive, une leucémie myéloïde chronique.

N° 9-315. Leucémies lymphoïdes chroniques

- Diagnostiquer une leucémie lymphoïde chronique.

N° 9-316. Lymphomes malins

- Diagnostiquer un lymphome malin.

N° 9-317. Myélome multiple des os

- Diagnostiquer un myélome multiple des os.
- Connaître la démarche diagnostique en présence d'une gammopathie monoclonale.

N° 10-325. Transfusion sanguine et produits dérivés du sang : indications, complications.

Hémovigilance

- Expliquer les risques transfusionnels, les règles de prévention, les principes de traçabilité et d'hémovigilance.
- Prescrire une transfusion des médicaments dérivés du sang.
- Appliquer les mesures immédiates en cas de transfusion mal tolérée.

N° 10-326. Prescription et surveillance des classes de médicaments les plus courantes chez l'adulte et chez l'enfant. Connaître pour chacune les mécanismes d'action de classe et des produits individuels, les principes du bon usage, les critères de choix d'un médicament en première intention, les causes d'échec, les principaux effets indésirables et interactions

- Principales classes d'antibiotiques, d'antiviraux, d'antifongiques et d'antiparasitaires (voir item 173).
- Anti-inflammatoires stéroïdiens et non stéroïdiens
- Antihypertenseurs (voir item 221).
- Antithrombotiques (voir item 224).
- Diurétiques (voir item 264).
- Psychotropes (voir item 72).
- Hypolipémiants et médicaments du diabète (voir items 220, 245).
- Antalgiques (voir item 132).
- Contraceptifs, traitement de la ménopause et des dysfonctions sexuelles (voir item 35, 120, 122).
- Anticancéreux (voir item 291).

III - COURS MAGISTRAUX (9h) - MODULE 17

Les étudiants sont tenus de respecter les dates attribuées à leur grille de stage

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (emploi du temps).

| Ens | Grilles X2+Y2+Z2 |
|-----|---|
| HE1 | Dr GACHET et coll. (Dre SOMME, Dr KIENTZ/Dre MENDEL) : Transfusion sanguine 1 : Bases immunologiques de la transfusion (item 10-325) |
| HE2 | Dr GACHET et coll. (Dre SOMME, Dr KIENTZ/Dre MENDEL) : Transfusion sanguine 2 : Indications des PSL (item 10-325) |
| HE3 | Dr GACHET et coll. (Dre SOMME, Dr KIENTZ/Dre MENDEL): Transfusion sanguine 3 : Actes transfusionnels et hémovigilance (item 10-325) |
| HE4 | Dr GACHET et coll. (Dre SOMME, Dr KIENTZ /Dre MENDEL): Transfusion sanguine 4 : Risques transfusionnels (item 10-325) |
| HE5 | Pr Conv. GACHET/ Dr DUPUIS : Troubles de l'hémostase primaire (thrombopénies, thrombopathies, maladie de Willebrand) (items 7-212). |
| HE6 | Pr Conv. GACHET/ Dr DUPUIS : 1 - Troubles de la coagulation, hémophilies, CIVD (item 7-212) |
| HE7 | Pr Conv. GACHET/ Dr DUPUIS 2 - Troubles de la coagulation, hémophilies, CIVD (item 7-212) |
| HE8 | Dr DUPUIS/Pr MONASSIER et Pr STEPHAN : Thromboses veineuses profondes. Traitements anticoagulants : surveillance, accidents (items 8-224, 10-326) |
| HE9 | Pr Conv. GACHET/ Dr DUPUIS : Thromboses artérielles, traitement, surveillance (item 10-326) |

IV - TRAVAUX DIRIGES

1 - Nombre de séances

Outre les cours magistraux ci-dessus, le reste du programme est enseigné sous la forme de **10 séances** de 2h TD pour **6 groupes** d'étudiant(e)s selon le calendrier figurant dans le tableau ci-après et répartis selon leur grille de stage :

- octobre et novembre : grilles X2+Y2+Z2 (cf. paragraphe V)
- décembre et janvier : grilles U2+V2+W2 (cf. 2ème bimestre)

Le respect de cette répartition est impératif : le contrôle continu de ne sera pas noté pour les étudiants qui auront suivi des séances de TD non attribuées à leur grille de stage.

2 - Contrôle continu

a) Au début de chacune des séances de TD est organisé un **examen de contrôle continu** (de 14h à 14h15 ou de 16h15 à 16h30) sous la forme de 1 ou 2 questions ou de 4 QCM, de 10 minutes au total, qui donne lieu à **notation**. Dès la fin de cette épreuve, tout étudiant arrivé en retard ne pourra participer au contrôle continu. Les étudiant(e)s qui quitteront la salle à l'issue du contrôle continu n'auront pas leurs copies corrigées. Les étudiants redoublants ne sont pas dispensés du contrôle continu. La note du contrôle continu **ne peut être reportée** sur la session de septembre de la même année ni sur les sessions des années suivantes.

La somme des notes attribuées à chacune de ces épreuves donne lieu à une note de contrôle continu **sur 3** qui entre dans le calcul de la note finale du module déterminant sa validation. La note du contrôle continu est calculée sur les "n-2" meilleures notes, soit sur les **8 meilleurs TD**.

La **2ème partie de l'épreuve** a lieu lors de la session de novembre ~~ou de janvier~~ et comporte des **épreuves terminales sur tablette** notées sur 18. Toute note inférieure à **9 sur 18 aux épreuves terminales** est **éliminatoire** quel que soit le total des points obtenus après intégration des notes du contrôle continu.

b) En cas de non-respect des dates de TD attribuées à la grille, **l'épreuve de contrôle continu correspondante ne sera ni corrigée, ni notée et ne pourra donc intervenir** dans le calcul pour la validation du module.

3 - Polycopié

Pour la préparation des séances de TD et du contrôle continu, les étudiant(e)s pourront se procurer à l'Amicale de Médecine le polycopié de référence rédigé par les enseignants. Il sera également accessible à la bibliothèque de la Faculté.

4 - Thèmes de prérequis pour les T.D.

Pour le contrôle continu organisé au début de chaque séance de TD, les étudiant(e)s doivent apprendre sur le polycopié officiel, le prérequis selon les indications suivantes :

- TD 1 :** (item 10-325) Transfusion pratique (Drs GACHET, SOMME, KIENTZ, MENDEL)
- TD 2 :** (items 7-212/8-224/10-326) Hémostase / Thrombose (Pr HERBRECHT et Dr DESPREZ)
Après les cours HE5, HE6 et HE7
- TD 3 :** (items 7-208/9-290/9-293) Indications et interprétations de l'hémogramme et du myélogramme (Pr L. MAUVIEUX et Drs EISCHEN, GALOISY, MAYER-ROUSSE et MONIER)
- TD 4 :** (items 7-209) Anémies 1 (Pr MAUVIEUX et Dres EISCHEN, GALOISY, MAYEUR-ROUSSE et MONIER)
- TD 5 :** (items 7-208/7-209/7-210/7-212/9-293) aplasie médullaire ; Cytopénies (à l'exception des anémies) (Pr R. HERBRECHT et Dr B. LIOURE)
- TD 6 :** (items 9-289/9-290/9-312/9-315) Leucémies aiguës, leucémie lymphoïde chronique : Outils biologiques pour le diagnostic des hémopathies malignes ; Classification des hémopathies malignes (Pr L. MAUVIEUX, Drs GERVAIS et ITTEL)
- TD 7 :** (items 9-313/9-312) Syndromes myélodysplasiques ; Leucémies aiguës (Pr R. HERBRECHT, Dr B. LIOURE)
- TD 8 :** (item 9-314) Leucémie myéloïde chronique, thrombocytémie essentielle, Syndromes myéloprolifératifs (Pr R. HERBRECHT, Dr B. LIOURE, Dre K. BILGER, C. FOHRER)
- TD 9 :** (item 9-316) Lymphomes malins hodgkiniens et non-hodgkiniens (Pr R. HERBRECHT, Dres S. AME et C. FOHRER, Drs B. LIOURE et FORNECKER)
- TD 10 :** (items 9-315/9-317) Leucémie lymphoïde chronique ; Myélome (Pr R. HERBRECHT, Dres S. AME et C. FOHRER, Dr B. LIOURE)

V - MODULE 17 - MALADIES DU SANG ET TRANSFUSION / DFASM2

1er BIMESTRE / OCTOBRE - NOVEMBRE 2019 / GRILLES X2+Y2+Z2

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (emploi du temps)

VI - PREPARATION AUX ECN

Cf. les pages 73-81

VII - MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES - MODULE 17

Le calendrier de l'examen (avec horaire et répartition des étudiant(e)s dans les salles) est affiché dans la **vitrine du Hall de la Faculté** et est accessible sur le réseau **INTERNET** de la Faculté (code : <http://med.unistra.fr>).

Les résultats sont affichés à la Faculté (sur les panneaux dans le hall d'entrée) et accessibles sur le site **INTERNET** de la Faculté.

1 - a) Examens le **mercredi 27 novembre 2019 à 14h00 (1ère session)** et en septembre (pour la session de rattrapage) pour les étudiants des grilles **X2+Y2+Z2**.

b) L'examen comprend :

- **une 1ère partie** correspondant au contrôle continu. La note **sur 2** est déterminée en prenant en compte les "n-2" meilleures notes, soit sur les **8 meilleurs TD**.

- **une 2ème partie** avec :

un examen terminal sur tablette, noté **sur 18**, d'une durée de **1h15**, comprenant :

- 2 DP (dossier progressif), notés sur **14**, de 30 mn chacun, comportant **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.

- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **4**.

Chaque **question** et chaque QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

c) Toute note obtenue aux **épreuves terminales** de la 2ème partie de la 1ère session de février **inférieure à 9 sur 18** est **éliminatoire** quel que soit le total des points calculés après intégration des notes du contrôle continu. Dans ce cas, l'étudiant(e) doit représenter à la session de septembre les épreuves terminales.

d) A la session de **septembre**, la validation porte sur l'épreuve repassée **sur tablette**. La note du contrôle continu n'intervient plus dans ce calcul. L'épreuve d'une durée de **1h15** comprend :

- 2 DP (dossier progressif), notés sur **15**, de 30 mn chacun, comportant **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.

- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **5**.

Chaque **question** et chaque QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

2 - En 2019-2020, le passage dans l'année supérieure (en DFASM3) exige la validation :

- des **3 périodes de 2 mois** de stage à **plein temps** afférentes au DFASM2,
- de **tous les modules** enseignés en DFASM3, DFASM1, DFASM2,
- des **3 modules à option en DFASM1 et DFASM2**
- des **séminaires** de DFASM1 et DFASM2
- des examens de **lecture critique d'article** de DFASM1 (LCA2) et DFASM2 (LCA3)
- de l'**ECN3** transversal de fin de DFASM2.

AUCUNE dette (y compris de la LCA3 et de l'ECN3) **ne sera autorisée** pour entrer en DFASM3, en raison de la présentation des épreuves classantes nationales (ECN).

3 - Limitation du nombre d'inscriptions en 2ème cycle : Cf. page 64.

VIII - COLLEGE DES ENSEIGNANTS - MODULE 17 / DFASM2**Coordonnateur :**

Pr FORNECKER Luc-Matthieu : luc-matthieu.fornecker@chru-strasbourg.fr

Co-ordonnateur :

Dr VALLAT Laurent : laurent.vallat@chru-strasbourg.fr

Collaborateurs :

Pr CAZENAVE Jean-Pierre : jean-pierre.cazenave@efs.sante.fr

: claudine.helbourg@efs.sante.fr

Pr Conv. GACHET Christian+ : christian.gachet@efs.sante.fr

Pr HERBRECHT Raoul : Raoul.Herbrecht@chru-strasbourg.fr

Dre AME Shanti^{oo} : shanti.ame@chru-strasbourg.fr

Dre BILGER Karin^{oo} : karin.bilger@chru-strasbourg.fr

Dr DESPREZ Dominique : dominique.desprez@chru-strasbourg.fr

Dr DUPUIS Arnaud : arnaud.dupuis@efs.sante.fr

Dre EISCHEN Alice⁺⁺ : alice.eischen@chru-strasbourg.fr

Dre FOHRER Cécile^{oo} : cecile.fohrer@chru-strasbourg.fr

Dr FORNECKER Luc^{oo} : Luc-Matthieu.Fornecker@chru-strasbourg.fr

Dre GALOISY Anne-Cécile ⁺⁺ : anne.galoisy@chru-strasbourg.fr

Dre GERVAIS Carine⁺⁺ : carine.gervais@chru-strasbourg.fr

Dre GUFFROY Blandine : blandine.guffroy@chru-strasbourg.fr

Dr ITTEL Antoine : antoine.ittel@chru-strasbourg.fr

Dr KIENZT Daniel : daniel.kientz@efs.sante.fr

Dre LEDOUX Marie-Pierre : marie-pierre.ledoux@chru-strasbourg.fr

Dr LIOURE Bruno^{oo} : bruno.lioure@chru-strasbourg.fr

Pr MAUVIEUX Laurent : laurent.mauvieux@chru-strasbourg.fr

Dre MAYEUR-ROUSSE Caroline⁺⁺ : caroline.mayeurrousse@chru-strasbourg.fr

Dre MENDEL Isabelle : isabelle.mendel@efs.sante.fr

Pr MONASSIER Laurent : laurent.monassier@unistra.fr

Dre MONIER Laurie : laurie.monier@chru-strasbourg.fr

Dre ROLLAND Delphine : delphine.rolland@chru-strasbourg.fr

Dre SIMAND Célestine : csimand@unistra.fr

Dre SOMME Sophie : sophie.somme@efs.sante.fr

Dre SONNTAG Cécile : Cecile.SONNTAG@chru-strasbourg.fr

Pr STEPHAN Dominique : dominique.stephan@chru-strasbourg.fr

Dre TOUSSAINT Elise : elise.toussaint@chru-strasbourg.fr

Validations SIDES

+ Etablissement Français du Sang (EFS) - 10 rue Spielmann - 67085 STRASBOURG

++ Laboratoire d'Hématologie - Hôpital de Hautepierre

+++ Institut d'Hématologie - Faculté de Médecine

° Laboratoire d'Immunologie - Hôpital de Hautepierre

oo Département d'Hématologie et d'Oncologie - Hôpital de Hautepierre

+° Responsable du site de Hautepierre - EFS Alsace

ECN3 - Epreuves nationales classantes
DFASM2 : OCTOBRE 2019- MAI 2020

Tous les étudiants de DFASM2 (pour les 6 grilles concernées) sont tenus de valider à l'issue de cette année d'études une épreuve transversale récapitulative intitulée **ECN3**, selon les modalités des Epreuves nationales classantes.

Cf. le calendrier des cours sur le logiciel ADE via l'ENT (emploi du temps)

1 - Examen à la session de mai

Cette épreuve **sur tablette** d'une durée de **1h45** comprend :

- 3 DP (dossier progressif), notés sur **15**, de 30 mn chacun, comportant **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.
- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **5**.
- .. Chaque **question** et chaque QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

L'examen ne portera pas sur les modules 02 et 03C

L'examen est programmé au : **Mardi 26 mai 2020 après-midi (sous réserve)**

2 - Session de rattrapage de septembre 2020

Cette épreuve **sur tablette** d'une durée de **1h45** comprend :

- 3 DP (dossier progressif), notés sur **15**, de 30 mn chacun, comportant **15 questions** (QRM/questions à réponse multiple). Un ou au maximum 2 QRM peuvent être remplacés par **1 QROC** (questions à réponse ouverte et courte) **de 2 mots** au maximum ou une expression incompressible.
- 15 QI (questions isolées), avec ou sans patron de réponse : en 0h15, notées sur **5**.
- .. Chaque **question** et chaque QI doit comporter **5 items (de A à E)**.

L'examen portera sur les mêmes modules que ceux qui ont fait l'objet des épreuves de la première session de mai.

3 - Obligation de validation

La validation de l'ECN3 à l'issue du DFASM2 est exigée pour le passage en DFASM3. En cas d'ajournement à la session de septembre, le redoublement du DFASM2 s'imposera.

4 - Coordonnateur

Pr CASTELAIN Vincent vincent.castelain@chru-strasbourg.fr

**PROGRAMME DU 2ème CYCLE DES ETUDES MEDICALES
ARRETE DU 8 AVRIL 2013 (B.O. n°20 du 16 mai 2013)**

(applicable aux étudiants inscrits, à compter de l'année universitaire 2013-2014, en quatrième année de cycle, soit en DFASM1) / *Pour Strasbourg, il concerne les inscrits en DCEM1 et DCEM2 à partir de 2013-2014 qui passeront les premières ECN i (informatisées) en mai-juin 2016.*

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences présentées au I de la présente annexe. Les modalités d'enseignement doivent favoriser le développement de l'auto-apprentissage contrôlé et de l'interdisciplinarité. La progression très rapide des connaissances impose des choix et conduit à rejeter toute idée d'exhaustivité dans le programme de ces trois années.

Le tronc commun comprend 13 unités d'enseignements (UE) dont 11 unités d'enseignements transdisciplinaires regroupant 362 items, une unité d'enseignement de formation générale à la recherche et une unité d'enseignement "Stages et gardes"

Dans un souci de clarté les objectifs mixtes concernant l'adulte et l'enfant sont signalés.

Les définitions suivantes ont été établies concernant les verbes diagnostiques, identifier et planifier, argumenter et décrire, afin de simplifier la rédaction des objectifs pédagogiques et les acquisitions des savoirs et compétences correspondants par l'étudiant. D'autres verbes peuvent être utilisés comme "**lister**", "**définir**", "**préciser**", "**différencier**"... et impliquent un apprentissage précis.

1. Diagnostiquer

- a.* Analyser et hiérarchiser les données cliniques ; formuler les problèmes posés par le patient.
- b.* Argumenter les principales hypothèses diagnostiques en fonction de l'incidence et de la prévalence des maladies dans le contexte de soins concerné.
- c.* Justifier la démarche diagnostique et la stratégie d'investigation en expliquant la contribution attendue des examens complémentaires sélectionnés en tenant compte des problématiques d'économie de santé, en les expliquant au patient et en discutant l'interprétation de leurs résultats.
- d.* Expliquer les principaux mécanismes physiopathologiques qui rendent compte des signes cliniques et para-cliniques.
- e.* Discuter les principaux diagnostics étiologiques et différentiels en tenant compte des données épidémiologiques essentielles et des co-facteurs de morbidité.

2. Identifier les situations d'urgence pré-hospitalières et hospitalières, planifier leur prise en charge

- a.* Identifier les signes de gravité imposant des décisions thérapeutiques immédiates.
- b.* Décrire les mesures à mettre en œuvre : gestes et manœuvres éventuels, mesures de surveillance immédiate, orientation du patient, médicaments (posologie non exigée sauf quand cela est indiqué pour les médicaments des situations de grande urgence).

3. Argumenter l'attitude thérapeutique et planifier le suivi du patient

- a.** Expliquer l'histoire naturelle, les complications et les facteurs de pronostic.
- b.** Justifier le choix d'une stratégie thérapeutique en fonction des objectifs poursuivis, des modes d'action des thérapeutiques, de leurs bénéfices démontrés, de leurs efficience et de leurs risques éventuels, des données médico-économiques ; expliciter au patient les alternatives possibles et délibérer avec lui afin d'adopter pour une attitude thérapeutique conforme à sa volonté et à ses valeurs.
- c.** Décrire les modalités de la surveillance de la maladie et du traitement (y compris les aspects ayant trait à la démarche éducative) et préciser les informations essentielles à donner au patient y compris en termes de retentissement fonctionnel, socioprofessionnel et psychologique.
- d.** Connaître avec précision dans les situations fréquentes les moyens et stratégies thérapeutiques.

Les posologies ne sont pas exigées sauf pour les médicaments des situations de grande urgence, cela est signalé au niveau de l'item.

4. Décrire les principes de la prise en charge au long cours

- a.** Expliquer le cas échéant, les modalités de prévention primaire, secondaire et tertiaire, individuelle et collective.
- b.** Expliquer le pronostic à long terme et décrire les principes de la prise en charge au long cours dans des situations de maladies chroniques et/ou létales, le cas échéant handicapantes, d'une invalidité et d'altérations fonctionnelles durables y compris les aspects ayant trait à la démarche éducative et à la réinsertion du patient, à la confrontation aux limites et à la mort.
- c.** Connaître l'organisation des parcours de soins des patients atteints de maladies chroniques ou handicapantes, les rôles des différents professionnels sanitaires et les ressources médico-sociales, les moyens disponibles pour intégrer la personne handicapée dans son lieu de vie ambulatoire et améliorer sa participation à la vie sociale.

**SEMINAIRES D'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRES
DFASM2 / 2019-2020**

I - POUR LES REDOUBLANTS OU TRIPLANTS DU DFASM2 (2014-2015)

1 - Obligation

Les étudiants qui redoubleront ou tripleront le DFASM2 (ex-D3) en 2014-2015 devront valider les **7 séminaires** obligatoires suivants conformément à l'arrêté du 20 juillet 2011 :

- S.2.1. : Pratique de la médecine générale (en DCEM2)
- S.2.4. : Grandes menaces sanitaires (en DCEM2)
- S.2.5 - Douleur et soins palliatifs (en DCEM2 à compter d'octobre 2011)
- S.2.2. : Addictions et les conduites dopantes (en DCEM3)
- S.2.3B. : Sécurité du patient et risque iatrogène (DCEM3)
- S.3.6. : Démarches d'éducatons thérapeutiques (en D3 dès octobre 2012)
- S.3.7. : Déterminants comportementaux, sociaux et environnementaux (en D3 dès octobre 2012)

2 - Validation

Ces séminaires **ne seront plus enseignés à l'issue de l'année 2014-15**. Leur validation est exigée pour le passage en DFASM3 en octobre 2015. Pour ce faire **une seule et dernière session** sera organisée en 2014-15 pour les séminaires relevant du DFASM2. Les étudiants ayant l'un ou l'autre de ces séminaires en retard devront obligatoirement suivre la séance programmée, qu'ils soient en bimestre de stage ou en bimestre d'enseignement.

Les étudiants n'ayant pas validé le séminaire "S.2.1-Pratique de la médecine générale" devront suivre le nouveau séminaire "S.2.8-Organisation des soins primaires".

Une dernière session sera également organisée pour le séminaire "S.2.4-Grands menaces sanitaires / NRBC" en DFASM1.

La validation du séminaire "S.2.5-Douleurs et soins palliatifs" s'obtient par la validation du module M06 du DFASM1.

II - POUR LES NOUVEAUX INSCRITS EN DFASM2 à partir de 2014-15

1-Obligation

Les étudiants s'inscrivant en DFASM2 pour la première fois en octobre 2014 devront valider **6 séminaires** :

- les 3 séminaires du DFASM1 :
 - S.2.8 (en remplacement du S.2.1), S.2.4/NRBC et S.2.5 (avec le module 06).
- et les 3 nouveaux séminaires mis en place par l'arrêté du **8 avril 2013** concernant :
 - S.3.9 - Pertinence des soins /DFASM2 (à partir d'octobre 2014 : intégré au module 01A)
 - S.3.10 - Inégalités sociales de santé /DFASM2 (à partir d'octobre 2014)
 - S.3.11 - Violence et maltraitance aux personnes /DFASM2 (à partir d'octobre 2014 : intégré au module 01A)

2-Validation

Les 3 nouveaux séminaires S.3.9, S.3.10 et S.3.11 seront enseignés deux fois l'an, avec les bimestres d'enseignements correspondants.

**ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS OBLIGATOIRES
DFASM1 et DFASM2 / 2019-2020**

I - OBLIGATION (DFASM1 à compter d'octobre 2013)

1) Les étudiant(e)s s'inscrivant en DFASM1, à compter d'octobre 2013, doivent valider **trois modules à option durant les deux années** du second cycle (DFASM1 et DFASM2).

Un régime d'équivalence ou de dispense de ces modules est prévu, dans la limite des obligations fixées au paragraphe I, 3 ci-dessous, dans le cadre :

- de la validation par un examen **d'U.E. de Master** d'au moins 3 ECTS (hors stage en laboratoire, langue et compte-rendu bibliographique), s'ils n'ont pas déjà été utilisés pour la dispense d'enseignements complémentaires du DFASM2 et/ou du DFASM3 ;
- des fonctions de **moniteur de T.P.** de sciences fondamentales ;
- de séjour d'études ERASMUS effectué dans une Faculté européenne.

2) Obligations de validation

A partir d'octobre 2013, **tous** les étudiants inscrits en **DFASM1** devront valider **trois** modules à option, avant la fin du DFASM2 à raison de :

- 2 modules à option en DFASM1, au 1^{er} **et/ou** 2^{ème} semestre(s),
- 1 module à option en DFASM2, au 1^{er} **et/ou** 2^{ème} semestre(s).

Le choix de ces trois modules à option est libre, sans aucune exigence de validation de l'un ou l'autre module à option enseigné à la Faculté de Médecine.

3) La **validation (et/ou la dispense) des 3 modules à option** est exigée pour le passage du DFASM2 au DFASM3 à l'issue de l'année 2019-2020.

La validation des 3 modules à option n'intervient pas dans le passage de DFASM1 en DFASM2.

4) Pour obtenir la validation des modules à option, les étudiant(e)s doivent participer au choix des **modules** : cf. fascicule Module à option 2019-2020

II - PROGRAMMES

Cf. les deux fascicules "Enseignements optionnels / 2019-2020" (1er semestre et 2ème semestre)

**LIMITATION DU NOMBRE D'INSCRIPTION
PRISES EN DFASM1, DFASM2 et DFASM3**

1 - Modalités de passage dans l'année supérieure

Le passage dans l'année supérieure est autorisé :

- **du DFASM2 au DFASM3** : pour les étudiants n'ayant **aucun** stage ou enseignement en **retard** et donc ayant validé :
 - les 3 périodes de 2 mois à temps plein de fonctions hospitalières de DFASM2,
 - les modules 01 à 19 (hors module 11A de DCEM4),
 - les modules à option
 - les séminaires S.2.1 (ou S.2.8), S.2.2, S.2.3B, S.2.4, S.2.5, S.3.6 et S.3.7
 - les modules LCA2, LCA3 et ECN3.
- **du DFASM3 en 3ème cycle** : aux seuls étudiants ayant obtenu le **diplôme de fin de 2ème cycle** qui exige la validation **des deux derniers modules du DFASM3 (modules 11A et LCA4)**, des **25 gardes** et des **36 mois de fonctions hospitalières**.

2 - Exclusion des études médicales

Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013

(Régime des études en vue du premier et du deuxième cycles) :

- a) Article 19 - Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de **six inscriptions** en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.
- b) Article 22 - Les étudiants qui ont commencé leurs études avant l'année universitaire 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de médecine pour pouvoir s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

3 - En conséquence

Les étudiants inscrits en DFASM1 à compter d'**octobre 2014** ne pourront prendre :

- plus de 3 inscriptions en DFASM1 **ou** DFASM2 **ou** DFASM3
- et plus de 6 inscriptions en DFASM1 + DFASM2 + DFASM3

**CALENDRIER DES FORMATIONS PRATIQUES ET DES SEMINAIRES
DFASM2 (2019-2020) – (cf ENT – emplois du temps)**

| GRILLES (1) | SOUS- GROUPE (1) | ANATOMIE PATHOLOGIQUE 9h00-12h00 | LABORATOIRE (15 jours) |
|-----------------------|-------------------------------|--|--|
| U2 | U2-1 | LU 16 + MA 17 décembre 2019 | du MA 14.04.20 au LU 27.04.20 |
| | U2-2 | LU 06 + MA 07 janvier 2020 | |
| | U2-3 | ME 29 + JE 30 Avril 2020 | |
| | U2-4 | LU 04 + MA 05 Mai 2020 | |
| | U2-5 | ME 06 + JE 07 Mai 2020 | |
| V2 | V2-1 | LU 13 + MA 14 Janvier 2020 | du LU 02.12.19 au VE 13.12.19 |
| | V2-2 | JE 02 + VE 03 Janvier 2020 | |
| | V2-3 | JE 16 + VE 17 Avril 2020 | |
| | V2-4 | LU 20 + MA 21 Avril 2020 | |
| | V2-5 | MA 14 + ME 15 Avril 2020 | |
| W2 | W2-1 | LU 09 + MA 10 Décembre 2019 | du LU 06.01.20 au VE 17.01.20 |
| | W2-2 | LU 02 + MA 03 Décembre 2019 | |
| | W2-3 | LU 06 + MA 07 Avril 2020 | |
| | W2-4 | LU 11 + MA 12 Mai 2020 | |
| | W2-5 | JE 02 + VE 03 Avril 2020 | |
| X2 | X2-1 | LU 24 + MA 25 FEVRIER 2020 | du LU 03.02.20 au VE 14.02.20 |
| | X2-2 | LU 02 + MA 03 Mars 2020 | |
| | X2-3 | LU 30.09 + MA 01 Octobre 2019 * (+JE 03.10.19) | |
| | X2-4 | LU 07 + MA 08 Octobre 2019 | |
| | X2-5 | LU 04 + MA 05 Novembre 2019 | |

| | | | |
|----|------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Y2 | Y2-1 | LU 03 + MA 04 Février 2020 | du LU 17.02.20 au VE 28.02.20 |
| | Y2-2 | LU 10 + MA 11 Février 2020 | |
| | Y2-3 | LU 14 + MA 15 Octobre 2019 | |
| | Y2-4 | LU 21 + MA 22 Octobre 2019 | |
| | Y2-5 | LU 28 + MA 29 Octobre 2019 | |
| Z2 | Z2-1 | LU 17 + MA 18 Février 2020 | du LU 01.10.19 au VE 11.10.19 |
| | Z2-2 | LU 09 + MA 10 Mars 2020 | |
| | Z2-3 | MA 12 + ME 13 Novembre 2019 | |
| | Z2-4 | LU 18 + MA 19 Novembre 2019 | |
| | Z2-5 | LU 30 + MA 31 Mars 2020 | |

(1) Cf. Répartition des étudiants en grilles et en sous-groupes en page 57

**REPARTITION DES ETUDIANTS DU DFASM1/DATANT d'OCTOBRE-NOVEMBRE 2019
EN GROUPES ET SOUS-GROUPES
DFASM2 (2019-2020)**

- ▼ **U2 : de A à Z**
 U2-A [U2-1 : de AKRIM MARIEM à MAKHMOUTOVA MARIA
 U2-2 : de MARCIANO NELLY à PERSIL JOALINE
 U2-B [U2-3 : de PFLEIDERER CAMILLE à SCHMITT MORGANE
 U2-4 : de SCHMITT PIERRE à STREIFF AMANDINE
 +
 U2-C [U2-5 : de STRUB VALENTIN à ZUMBIEHL MAXENCE
- ▼ **V2 : de A à Z**
 V2-A [V2-1 : de AMARGER THEO à BOHNERT LEA
 V2-2 : de BOUCHER VICTOR à CHAHARD ARCHIA
 V2-B [V2-3 : de CHONCHON FREDIANE à FISCHER ARNAUD
 V2-4 : de FOY STELLA à KEGLER THOMAS
 +
 V2-C [V2-5 : de KRATZ VINCENT à ZAINA MORGANE
- ▼ **W2 : de A à Z**
 W2-A [W2-1 : de ANSTETT SUZIE à DESCHLER AXEL
 W2-2 : de DINCHER MELANIE à GIROD ALLAN
 W2-B [W2-3 : de GOEPFERT RAPHAEL à HINDERER JEANNE
 W2-4 : de HO EMMA à KIEFFER SARAH
 +
 W2-C [W2-5 : de KLINKERT LAURA à ZAMPERINI CAMILLE
- ▼ **X2 : de A à Z**
 X2-A [X2-1 : de AIT MOUHOUB NOUREDDINE à HEIT CAMILLE
 X2-2 : de KINZELIN RAPHAEL à MICHEL JULIETTE
 X2-B [X2-3 : de MUNIGER ELAENA à PONCELET CECILE
 X2-4 : de POTERSZMAN NATHA à SCHATZ PAUL
 +
 X2-Cc [X2-5 : de SCHLENCKER AMAURY à ZEBST BARBARA

▼ **Y2 : de A à Z**
 Z2-B { Y2-1 : de AMAUCHE SAKINA à BRACH LOUISE
 Y2-2 : de BRITAINE ROMAIN à DOGU MEHMET
 Z2-B { Y2-3 : de DORFFER JULIEN à EVEN JULES
 Y2-4 : de FREY ALEXANDRA à MULLER QUENTIN
 +
 Z2-C { Y2-5 : de RAZZOUKI NAHLA à ZABRESCAK MARIANNE

▼ **Z2 : de A à Z**
 Z2-A { Z2-1 : de BADET MARINE à DIMITROV BENOIT
 Z2-2 : de DIMITROV LOUISE à KOTEVSKI SOPHIE
 Z2-B { Z2-3 : de KURTZ MATTHIEU à LEVEQUE INES
 Z2-4 : de LIENHART-STRAUSS BERTHELINE à NDOCKO KATE-MARY
 Z2-C { Z2-5 : de NEFTAH YASMINE à ZAMPATTI NICOLAS

FORMATION PRATIQUE OBLIGATOIRE EN ANATOMIE PATHOLOGIQUE DFASM2 / 2019-2020

I - GENERALITES

1. La formation pratique en anatomie pathologique est **obligatoire** pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en DFASM2 (N et R) depuis 2001-2002.

Elle se déroule sur **deux matinées** au Département de Pathologie de l'Hôpital de Hautepierre (**niveau 3, ascenseur A**).

2. L'**objectif** est de donner aux étudiants une vision réaliste et dynamique de la discipline d'anatomie pathologique et de sa place cruciale dans la chaîne médicale.

Pour ce faire, ils participeront directement aux activités de la structure concernant en particulier la macroscopie des pièces, les étapes techniques, l'examen extemporané, l'immunohistochimie et les autopsies. La présentation de dossiers complets intégrant des données cliniques, d'imagerie et anatomopathologiques, et couvrant divers domaines de la pathologie, permettra d'illustrer les implications cliniques et thérapeutiques des diagnostics posés.

II - PROGRAMME EN GROUPES

Le programme de ces **deux** matinées, **de 9h00 à 12h00**, sera précisé le premier jour.

Si une autopsie a lieu, les étudiants peuvent y assister.

III - REPARTITION EN GROUPES

Les étudiants sont répartis selon la grille de stage choisie en DFASM1 (**de U2 à Z2**), puis au sein de cette grille, en **5 sous-groupes** (1 à 5) : cf. page 66.

Aucun changement de groupe/grille ne peut se faire sans l'accord préalable du bureau des stages.

IV - VALIDATION

La **validation de cette formation pratique** exige les **deux modalités** suivantes :

- la **présence aux 2 séances**, avec contrôle d'assiduité,
- un **entretien**, le 2^{ème} jour à 12h, avec les enseignants.

Les étudiants qui accompliront **leur stage en laboratoire d'un mois ou de 15 jours** dans le département de **pathologie à Hautepierre** sont **dispensés** de validation de cette formation pratique d'anatomie pathologique.

V - COLLEGE DES ENSEIGNANTS

| | |
|---|--|
| Coordinatrice et Chef de service : Mme Pre CHENARD-NEU Marie-Pierre | marie-pierre.chenard@chru-strasbourg.fr |
| Référent pédagogique : Dr LHERMITTE Benoît | benoit.lhermitte@chru-strasbourg.fr |
| Collaborateurs | |
| Mme Dre NICOLAE Alina | alina.nicolae@chru-strasbourg.fr |
| Mme Dre LE VAN QUYEN Pauline | pauline.levanquyen@chru-strasbourg.fr |
| Mme STRENG Elodie | Elodie.STRENG@chru-strasbourg.fr |

VI - CALENDRIER D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE - DFASM2 (2019-2020)

| Grille | Groupe d'étudiant(e) | | 1ère séance | 2e séance |
|--------|----------------------------------|--------------------|--|------------------------------------|
| | DE | A | | |
| X2-3 | MUNIGER ELAENA à | PONCELET CECILE | LUNDI* 30.09.19 JE 03.10.19 | MARDI 01.10.19 |
| X2-4 | POTERSZMAN NATHA à | SCHATZ PAUL | LUNDI 07.10.19 | MARDI 08.10.19 |
| Y2-3 | DORFFER JULIEN à | EVEN JULES | LUNDI 14.10.19 | MARDI 15.10.19 |
| Y2-4 | FREY ALEXANDRA à | MULLER QUENTIN | LUNDI 21.10.19 | MARDI 22.10.19 |
| Y2-5 | RAZZOUKI NAHLA à | ZABRESCAK MARIANNE | LUNDI 28.10.19 | MARDI 29.10.19 |
| X2-5 | SCHLENCKER AMAURY à | ZEBST BARBARA | LUNDI 04.11.19 | MARDI 05.11.19 |
| Z2-3 | KURTZ MATTHIEU à | LEVEQUE INES | MARDI 12.11.19 | MERCREDI 13.11.19 |
| Z2-4 | LIENHART-STRAUSS BERTHELINE à | NAJHI SARAH | LUNDI 18.11.19 | MARDI 19.11.19 |
| W2-2 | DINCHER MELANIE à | GIROD ALLAN | LUNDI 02.12.19 | MARDI 03.12.19 |
| W2-1 | ANSTETT SUZIE à | DESCHLER AXEL | LUNDI 09.12.19 | MARDI 10.12.19 |
| U2-1 | AKRIM MARIEM à | MAKHMOUTOVA MARIA | LUNDI 16.12.19 | MARDI 17.12.19 |
| V2-2 | BOUCHER VICTOR à | CHAHARD ARCHIA | JEUDI 02.01.20 | VENDREDI 03.01.20 |
| U2-2 | MARCIANO NELLY à | PERSIL JOALINE | LUNDI 06.01.20 | MARDI 07.01.20 |
| V2-1 | AMARGER THEO à | BOHNERT LEA | LUNDI 13.01.20 | MARDI 14.01.20 |
| Y2-1 | AMAOUCHE SAKINA à | BRACH LOUISE | LUNDI 03.02.20 | MARDI 04.02.20 |
| Y2-2 | BRITAINE ROMAIN à | DOGU MEHMET | LUNDI 10.02. | MARDI 11.02.20 |
| Z2-1 | BADET MARINE à | DIMITROV BENOIT | LUNDI 17.02.20 | MARDI 18.02.20 |
| X2-1 | AIT MOUHOUB NOUREDDINE à | HEIT CAMILLE | LUNDI 24.02.20 | MARDI 25.02.20 |
| X2-2 | KINZELIN RAPHAEL à | MICHEL JULIETTE | LUNDI 02.03.20 | MARDI 03.03.20 |
| Z2-2 | DIMITROV LOUISE à | KOTEVSKI SOPHIE | LUNDI 09.03.20 | MARDI 10.03.20 |

| | | | | |
|------|----------------------|-------------------|------------------------------|------------------------------|
| W2-5 | NEFTAH YASMINE à | ZAMPATTI NICOLAS | LUNDI 30.03.20 | MARDI 31.03.20 |
| W2-5 | KLINKERT LAURA à | ZAMPERINI CAMILLE | JEUDI 02.04.20 | VENDREDI 03.04.20 |
| W2-3 | GOEPFERT RAPHAEL à | HINDERER JEANNE | LUNDI 06.04.20 | MARDI 07.04.20 |
| V2-5 | KRATZ VINCENT à | ZAINA MORGANE | MARDI 14.04.20 | MERCREDI 15.04.20 |
| V2-3 | CHONCHON FREDIANE à | FISCHER ARNAUD | JEUDI 16.04.20 | VENDREDI 17.04.20 |
| V2-4 | FOY STELLA à | KEGLER THOMAS | LUNDI 20.04.20 | MARDI 21.04.20 |
| U2-3 | PFLEIDERER CAMILLE à | SCHMITT MORGANE | MERCREDI 29.04.20 | JEUDI 30.04.20 |
| U2-4 | SCHMITT PIERRE à | STREIFF AMANDINE | LUNDI 04.05.20 | MARDI 05.05.20 |
| U2-5 | STRUB VALENTIN à | ZUMBIEHL MAXENCE | MERCREDI 06.05.20 | JEUDI 07.05.20 |
| W2-4 | HO EMMA à | KIEFFER SARAH | LUNDI 11.05.20 | MARDI 12.05.20 |

**MODALITES DE CHOIX DES STAGES HOSPITALIERS
DFASM1-DFASM2-DFASM3
(A partir d'octobre 2015)**

1 - Organisation générale

Par décision du Conseil de la Faculté de Médecine du 9 juillet 2015 et à la demande des délégués étudiants, les modalités de choix des stages hospitaliers, pour chacune des 3 années du 2ème cycle ont été modifiées conformément au tableau ci-dessous.

Désormais l'ordre du choix est défini au sein de chaque grille de stages (U2 à Z2 pour DFASM1, DFASM2 et DFASM3).

Ces dispositions entrent en vigueur **dès octobre 2015** et annulent les précédentes modalités.

2 - Pour le DFASM1 (2019-2020)

Les choix s'organiseront :

- par tirage au sort de la 1ère lettre (TS1) à l'entrée en DFASM1 qui commandera le choix de la grille de stage pour les 3 années du 2ème cycle, en descendant vers Z
- pour les choix du service, en DFASM1 et en DFASM2 et au sein de chaque grille :
 - tirage au sort de la lettre propre aux grilles TSU à TSZ
 - création de 6 sous-groupes numérotés de I à VI, à partir de cette lettre
 - rotation à partir de cette lettre du sixième du groupe
 - avec inversion de l'ordre d'appel tous les deux stages, en descendant vers Z puis en remontant vers A

L'ordre des choix s'établira comme suit :

| | | DFASM1 | | | DFASM2 | | |
|----|----------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------------|
| | Tirage au sort | Oct-Nov Déc-Janv | Fév-Mars Avril-Mai | Juin-Juillet Août-Sept | Oct-Nov Déc-Janv | Fév-Mars Avril-Mai | Juin-Juillet Août-Sept |
| U2 | TSU | TSU-I -> Z | TSU-II <- A | TSU-III -> Z | TSU-IV <- A | TSU-V -> Z | TSU-VI <- A |
| V2 | TSV | TSV-I -> Z | TSV-II <- A | TSV-III -> Z | TSV-IV <- A | TSV-V -> Z | TSV-VI <- A |
| W2 | TSW | TSW-I -> Z | TSW-II <- A | TSW-III -> Z | TSW-IV <- A | TSW-V -> Z | TSW-VI <- A |
| X2 | TSX | TSX-I -> Z | TSX-II <- A | TSX-III -> Z | TSX-IV <- A | TSX-V -> Z | TSX-VI <- A |
| Y2 | TSY | TSY-I -> Z | TSY-II <- A | TSY-III -> Z | TSY-IV <- A | TSY-V -> Z | TSY-VI <- A |
| Z2 | TSZ | TSZ-I -> Z | TSZ-II <- A | TSZ-III -> Z | TSZ-IV <- A | TSZ-V -> Z | TSZ-VI <- A |

3 - Pour le DFASM2 : mesures transitoires (2020-2021)

a) Les choix de stage du **DFASM2** pour l'année **2020-2021** s'établira comme suit **au sein de chacune des nouvelles grilles** U2 à Z2, selon l'ordre alphabétique :

- 1er quadrimestre : du 1er en remontant vers A
- 2ème quadrimestre : du 2ème tiers en descendant vers Z
- 3ème quadrimestre : du 3ème tiers en remontant vers A

4 - Pour les DFASM3 : mesures transitoires en 2021-2022

- Pour les choix du DFASM3, la promotion complète choisira les 4 stages libres comme suit :

- reprise de la lettre TS1 tirée au sort en DFASM1 en octobre 2018 (**lettre K**)
- répartition de la promotion en deux groupes
- Libre 1 (octobre-novembre) : de TS1 en remontant vers A
- Libre 2 (décembre-janvier) : de TS1 en descendant vers Z
- Libre 3 (février-mars-avril) : de $[(TS1 + 50\%) - 1]$, en remontant vers A
- Libre 4 (juillet-août-septembre) : de TS1 + 50% en descendant vers Z

4 - Pour les DFASM3 : en 2021-2022

- Pour les choix du DFASM3, la promotion complète choisira les 4 stages libres comme suit :

- reprise de la lettre TS1 tirée au sort en DFASM1 (promotion 2019/2020)
- répartition de la promotion en deux groupes
- Libre 1 (octobre-novembre) : de TS1 en remontant vers A
- Libre 2 (décembre-janvier) : de TS1 en descendant vers Z
- Libre 3 (février-mars-avril) : de $[(TS1 + 50\%) - 1]$, en remontant vers A
- Libre 4 (juillet-août-septembre) : de TS1 + 50% en descendant vers Z

BUREAU DES STAGES HOSPITALIERS / FACULTE DE MEDECINE

Localisation : Galerie de liaison entre le Hall et les Amphithéâtres

Horaires d'ouverture : de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 sauf vendredi après-midi

Téléphone : 03 68 85 35 17

courriels : sylvie.rudloff@unistra.fr

delphine.depp@unistra.fr

CHU : christian.breyel@chru-strasbourg.fr

CHOIX DES STAGES HOSPITALIERS DU 2ème CYCLE ORDRE DE CHOIX AU SEIN DES GRILLES DE STAGE DFASM1 : 2019-2020

■ **PROMOTION DFASM1 - OCTOBRE 2019** : Tirage au sort de la 1ère lettre (TS1) : K

Choix de la grille de stage pour 2ème cycle : le **VENDREDI 27 septembre 2019 à 9h00** en salle **212** du Forum :
de **KACZMARCZIK Arthur** en descendant vers Z

■ **DFASM1 (2019-2020)**

| Grilles | 01.10.19 30.11.19 | 01.12.19 31.01.20 | 01.02.20 31.03.20 | 01.04.20 31.05.20 | 01.06.20 31.07.20 | 01.08.20 02.10.20 |
|---------------------|--|--|---|---|--|--|
| U2 Lettre : Q | | <i>Chirurgie Digestive + Anesthésie</i> de en descendant vers Z Salle Forum | | <i>Urgences/Réa. Méd. + Méd. Générale</i> de en remontant vers A Salle Forum | | <i>Pédiatrie</i> de en descendant vers Z Salle Verte - Petit Y - Asc C - Niv. 1 / Hautepierre |
| V2 Lettre : S | | <i>Pédiatrie</i> de en descendant vers Z Salle Verte - Petit Y - Asc C - Niv. 1 / Hautepierre | | <i>Chirurgie Digestive + Anesthésie</i> de en remontant vers A Salle Forum | | <i>Urgences/Réa. Méd. + Méd. Générale</i> de en descendant vers Z Salle Forum |
| W2 Lettre : B | | <i>Urgences/Réa. Méd. + Méd. Générale</i> de en descendant vers Z Salle Forum | | <i>Pédiatrie</i> de en remontant vers A Salle Verte - Petit Y - Asc C - Niv. 1 / Hautepierre | | <i>Chirurgie Digestive + Anesthésie</i> de en descendant vers Z Salle Forum |
| X2 Lettre : H | <i>Chirurgie Digestive + Anesthésie</i> de en descendant vers Z Salle 212 Forum | | <i>Urgences/Réa. Méd. + Méd. Générale</i> de en remontant vers A | | <i>Pédiatrie</i> de en descendant vers Z Salle Verte - Petit Y - Asc C - Niv. 1 / Hautepierre | |
| Y2 Lettre : C | <i>Pédiatrie</i> de en descendant vers Z Salle Verte - Petit Y - Asc C - Niv. 1 / Hautepierre | | <i>Chirurgie Digestive + Anesthésie</i> de en remontant vers A Salle Forum | | <i>Urgences/Réa. Méd. + Méd. Générale</i> de en descendant vers Z Salle Forum | |
| Z2 Lettre : T | <i>Urgences/Réa. Méd. + Méd. Générale</i> de en descendant vers Z Salle 212 Forum | | <i>Pédiatrie</i> de en remontant vers A Salle Verte - Petit Y - Asc C - Niv. 1 / Hautepierre | | <i>Chirurgie Digestive + Anesthésie</i> de en descendant vers Z Salle Forum | |

■ DFASM2 (2019-2020)

| Grilles | 01.10.19 30.11.19 | 01.12.19 31.01.20 | 01.02.20 31.03.20 | 01.04.20 31.05.20 | 01.06.20 31.07.20 | 01.08.20 02.10.20 |
|---------|--|---|---|--|--|--|
| U2 | <i>Méd.Int./Néphrologie</i> de STEFANI Pierre-Alexandre en remontant vers A salle | | <i>Spécialités médicales</i> de STEIFF Amandine en descendant vers Z salle | | <i>Gynéco+Psychiatrie</i> De ETHEVE Chloé en remontant vers A salle | |
| V2 | <i>Gynéco+Psychiatrie</i> de FUCHS Johanna en remontant vers A salle | | <i>Méd.Int./Néphrologie</i> De FUNARO Lucia en descendant vers Z salle | | <i>Spécialités médicales</i> De ARNAUD Pascal en remontant vers A salle | |
| W2 | <i>Spécialités médicales</i> De GRASS Lauriane en remontant vers A salle | | <i>Gynéco+Psychiatrie</i> de GUYON Tom en descendant vers Z salle | | <i>Méd.Int./Néphrologie</i> De JOYMILRED Sylvia en remontant vers A salle | |
| X2 | | <i>Méd.Int./Néphrologie</i> De NACHBRAND Ines en remontant vers A salle | | <i>Spécialités médicales</i> De NGUYEN Kuynh en descendant vers Z salle | | <i>Gynéco+Psychiatrie</i> de RUOCCO Rafael en remontant vers A salle |
| Grilles | 01.10.19 30.11.19 | 01.12.19 31.01.20 | 01.02.20 31.03.20 | 01.04.20 31.05.20 | 01.06.20 31.07.20 | 01.08.20 02.10.20 |
| Y2 | | <i>Gynéco+Psychiatrie</i> de GARDON Charlotte en remontant vers A salle | | <i>Méd.Int./Néphrologi e</i> de GASULLA Justine en descendant vers Z | | <i>Spécialités médicales</i> De ZABRESCAK Marianne en remontant vers A |
| Z2 | | <i>Spécialités médicales</i> De KURTZ Matthieu en remontant vers A salle | | <i>Gynéco+Psychiatrie</i> De LAEMMEL Lucie en descendant vers Z salle | | <i>Méd.Int./Néphrologie</i> De MURA Clément en remontant vers A salle |

■ DFASM3 (2020-2021)

| | | | | | |
|-------------------------------|--|---|--|-----------------------------------|--|
| | 01.10.20 30.11.20 | 01.12.20 31.01.21 | 01.02.20 30.04.20 | DISPENSE DE STAGE | 2 mois stage plein temps + 1 mois congés |
| Groupes | | | Février+Mars+Avril | Du 1 ^{er} mai au 30 juin | Juillet+Août+Sept |
| de A à Z Lettre TS1 / V | Libre 1 / Groupe 1 de TS1 (Aa...) de VINCENT Baptiste en remontant vers A salle | Libre 2 / groupe 2 de TS1 (Zz...) de WADEL Léon en descendant vers Z salle | Libre 3 / Groupe 3 de (TS1+50%)-1 de HAMID Caroline en remontant vers A salle | / | Libre 4 / Groupe 4 de (TS1+50%) de HARB alia en descendant vers Z salle |

■ DFASM2 (2020-2021)

| | | | | | | |
|---------|---|---|--|--|---|---|
| Grilles | | | | | | |
| U2 | Méd.Int./Néphrologie de en remontant vers A | / | Spécialités médicales de en descendant vers Z | / | Gynéco+Psychiatrie De en remontant vers A | / |
| V2 | Gynéco+Psychiatrie de en remontant vers A | / | Méd.Int./Néphrologie De en descendant vers Z | / | Spécialités médicales De en remontant vers A | / |
| W2 | Spécialités médicales De en remontant vers A | / | Gynéco+Psychiatrie de en descendant vers Z | / | Méd.Int./Néphrologie De en remontant vers A | / |
| X2 | / | Méd.Int./Néphrologie De en remontant vers A | / | Spécialités médicales De en descendant vers Z | / | Gynéco+Psychiatrie de en remontant vers A |
| Y2 | / | Gynéco+Psychiatrie de en remontant vers A | / | Méd.Int./Néphrologie de en descendant vers Z | / | Spécialités médicales De en remontant vers A |
| Z2 | / | Spécialités médicales De en remontant vers A | / | Gynéco+Psychiatrie De en descendant vers Z | / | Méd.Int./Néphrologie De en remontant vers A |

■ DFASM3 (2021-2022)

| | | | | | |
|----------------------------------|--|---|--|-------------------|---|
| | | | 3 mois de stage effectifs | DISPENSE DE STAGE | 2 mois stage plein temps + 1 mois congés |
| Grou- pes | | | Février+Mars+Avril du au | du au | Juillet+Août+Sept du au |
| de A à Z Lettre TS1 / K | Libre 1 / Groupe 1 de TS1 (Aa...) de en remontant vers A | Libre 2 / groupe 2 de TS1 (Zz...) de en descendant vers Z | Libre 3 / Groupe 3 de (TS1+50%)-1 de en remontant vers A | / | Libre 4 / Groupe 4 de (TS1+50%) en descendant vers Z |

REGLEMENTATION DU 2^{ème} CYCLE DE MEDECINE

A PARTIR D'OCTOBRE 2013

Arrêté du 8 avril 2013 concernant le "Régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales" (J.O. du 23.04.2013 et B.O. n° 20 du 16 mai 2013)

N.B. : Les articles 8 à 15 relatifs aux stages hospitaliers du 2^{ème} cycle sont à consulter dans le fascicule "Stages hospitaliers : 2013-2014"

Régime des études en vue du premier et du deuxième cycle

NOR: ESR51308333A
arrêté du 8-4-2013 - J.O. du 23-4-2013
ESR - DGESIP A

Vu la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'éducation, notamment le livre VI ;

Vu le décret n° 84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 février 2013,

Arrêtent :

Chapitre I - Organisation de la formation en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Article 1 - Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne le premier cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens correspondant au niveau licence. Les deux premiers semestres sont ceux de la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales, défini au présent arrêté, sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Article 2 - Les études sont organisées par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé, à délivrer le diplôme d'Etat de docteur en médecine.

La formation dispensée est évaluée dans le cadre de l'évaluation périodique des établissements. Elle est organisée, dans le respect des dispositions de l'article 24 de la directive 2005/36/CE susvisée qui définit la formation médicale de base.

Article 3 - Les étudiants prennent une inscription au début de chaque année universitaire.

Chapitre II - Diplôme de formation approfondie en sciences médicales

Article 4 - Peuvent s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en sciences médicales.

Article 5 - Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Les compétences à acquérir sont celles de communicateur, de clinicien, de coopérateur, membre d'une équipe soignante pluriprofessionnelle, d'acteur de santé publique, de scientifique et de responsable au plan éthique et déontologique. Il doit également apprendre à faire preuve de réflexivité.

Les enseignements portent essentiellement sur ce qui est fréquent ou grave ou constitue un problème de santé publique ainsi que sur ce qui est cliniquement exemplaire.

Les objectifs de la formation sont :

- 1. L'acquisition de connaissances relatives aux processus physiopathologiques, à la pathologie, aux bases thérapeutiques et à la prévention complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.*
- 2. Une formation à la démarche scientifique.*
- 3. L'apprentissage du raisonnement clinique.*
- 4. L'acquisition des compétences génériques préparant au troisième cycle des études médicales.*

La formation comprend :

- un tronc commun permettant d'atteindre les objectifs définis précédemment ;*
- un parcours personnalisé pluriannuel au cours duquel l'étudiant pourra choisir :*
 - 1. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans un domaine médical transversal ou pluridisciplinaire.*
 - 2. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences favorisant une orientation vers la recherche dans le cadre d'un parcours approprié.*
 - 3. D'approfondir ou de compléter ses connaissances et compétences dans des disciplines non strictement médicales.*

Le parcours personnalisé comprend des unités d'enseignement librement choisies parmi des formations dispensées à l'université. Elles sont de préférence en continuité avec les unités librement choisies au cours du premier cycle. Des parcours types peuvent être proposés par les unités de formation et de recherche.

Le référentiel de compétences génériques, les objectifs de la formation et les recommandations pédagogiques qui s'y rapportent, les items correspondant aux enseignements du tronc commun

ainsi que les propositions d'unités d'enseignement pouvant correspondre aux parcours personnalisés sont développés en annexe du présent arrêté.

Article 6 - La formation conduisant au diplôme de formation approfondie en sciences médicales comprend des enseignements théoriques, pratiques ainsi que l'accomplissement de stages. Elle tient compte des priorités de santé publique.

L'organisation des enseignements est définie par l'unité de formation et de recherche de médecine, puis approuvée par le président de l'université.

Parmi ces enseignements sont prévus :

- Un enseignement de langues vivantes étrangères.*
- Un enseignement conforme au référentiel national du certificat informatique et internet de l'enseignement supérieur : C2i à niveau 2 « métiers de la santé ».*
- Une formation permettant l'acquisition de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2, mentionnée au troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 3 mars 2006 susvisé.*
- Des enseignements portant sur la formation à la démarche scientifique, les aspects réglementaires et l'organisation de la recherche, la méthodologie de la recherche expérimentale et clinique.*
- L'enseignement de thèmes jugés prioritaires. Ces thèmes sont actualisés tous les trois ans par les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé.*

Article 7 - La formation comprend les unités d'enseignement du tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies par l'étudiant sur une liste fixée par l'université. Les unités d'enseignement du tronc commun représentent au minimum 80 % et au maximum 90 % du total des enseignements.

La mutualisation des enseignements entre les filières de santé est favorisée.

La formation fait appel aux technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement et aux soins et aux différentes approches de simulation ; elle est dispensée sur site ou à distance ou selon ces deux modes combinés.

(...)

Article 16 - Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans les conditions prévues au 2e alinéa de l'article 6 du présent arrêté, notamment en ce qui concerne l'acquisition, la compensation et la capitalisation des unités d'enseignement. Ces modalités permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences constitutives du diplôme.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier qui, dans la mesure du possible, doit être privilégié soit par un examen terminal, soit par les deux modes de contrôle combinés. Une session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels. Dans le respect du délai fixé à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, les établissements publient l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites, orales, pratiques et cliniques.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Article 17 - Un certificat de compétence clinique, dont les modalités sont détaillées en annexe du présent arrêté, est organisé au cours des deux derniers semestres de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises par les étudiants et leur capacité à synthétiser les connaissances acquises.

Le jury de ce certificat est pluridisciplinaire.

Article 18 - Après accord du ou des responsables pédagogiques et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de deux semestres consécutifs. La période d'études, validée par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

Article 19 - Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Article 20 - La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement et des stages permet l'acquisition des 120 crédits européens correspondants. Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement ainsi que le certificat de compétence clinique.

Chapitre III - Dispositions finales

Article 21 - Des dispositifs d'évaluation par les étudiants de la formation dispensée au cours des premier et deuxième cycles des études médicales sont mis en place dans chaque établissement habilité à délivrer le diplôme d'Etat de docteur en médecine.

Ces dispositifs contribuent à faire évoluer le contenu de la formation ainsi que les méthodes d'enseignement afin de favoriser l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et d'améliorer la qualité de la formation.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un échange entre les étudiants et l'équipe pédagogique.

Article 22 - Les étudiants qui ont commencé leurs études avant l'année universitaire 2010-2011 doivent avoir validé la troisième année d'études de médecine pour pouvoir s'inscrire au diplôme de formation approfondie en sciences médicales.

Article 23 - Le présent arrêté est applicable à compter de l'année universitaire 2013-2014.

Ses dispositions se substituent à celles de l'arrêté du 4 mars 1997 relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales, lors de l'année universitaire 2013-2014 en ce qui concerne la deuxième année du deuxième cycle, lors de l'année universitaire 2014-2015 en ce qui concerne la troisième année du deuxième cycle et lors de l'année universitaire 2015-2016 en ce qui concerne la quatrième année du deuxième cycle.

PREPARATION AUX EPREUVES CLASSANTES NATIONALES (ECN)
CYCLES DE CONFERENCES OFFICIELLES DE LA FACULTE DE MEDECINE
DFASM-1 et DFASM- 2
Année Universitaire 2019-2020

Points clef de l'organisation de ces conférences

• **Comité d'organisation**

- **Coordonnateur** : Pr T. Vogel, Pôle de Gériatrie, HUS. Poste 15474 (03.88.11.54.74).
- **Secrétariat** : Mme A. Chatelier, Pôle de Gériatrie, HUS. Poste 15474 (03.88.11.54.74); Fax : 15526 (03.88.11.55.26); courriel : aurore.chatelier@chru-strasbourg.fr

• **Objectifs du cycle de conférences de préparation à l'ECN en DFASM-1**

- Maîtrise des modalités docimologiques de l'ECN: Questions Isolées, QI (Question à Réponse Unique [QRU], Question à Réponses Multiples [QRM], Questions à Réponse Ouverte et Courte [QROC]), Dossier Progressif (DP), Lecture Critique d'Article (LCA).
- Approfondissement des connaissances théoriques, optimisation de la compréhension, de la hiérarchisation des pathologies et de l'esprit de synthèse.

- Développement de l'auto-apprentissage en favorisant la compréhension, l'acquisition des compétences ainsi que le raisonnement médical.
- Valorisation du travail de l'apprenant et de l'état d'esprit de « compétiteur » en insistant à une préparation précoce à l'i-ECN (dès la DFASM1) approfondie et continue.

- **Thématiques abordées**

- Programme du 2^{ème} semestre de DFGSM3
- Programme du DFASM1 en tenant compte du calendrier des enseignements facultaires de façon à ce que l'étudiant ait déjà bénéficié de l'enseignement théorique.
- Programme du DFASM2 en tenant compte du calendrier des enseignements facultaires de façon à ce que l'étudiant ait déjà bénéficié de l'enseignement théorique.

- **Déroulement des conférences (cf calendrier)**
 - D'Octobre 2019 à fin Février 2020 : conférences communes en DFASM1 et DFASM2 le lundi de 19h15 à 22h00 dans l'un des amphithéâtres de la Faculté de Médecine de Strasbourg.
 - De Mars 2020 à fin Mai 2020 :
 - **DFASM-1** : conférence le lundi de 19h15 à 22h00 dans l'un des amphithéâtres de la Faculté de Médecine de Strasbourg.
 - **DFASM-2** : conférence le jeudi de 19h15 à 22h00 dans l'un des amphithéâtres de la Faculté de Médecine de Strasbourg.

- **Organisation pratique des conférences**
 - Mise sur SIDES de 2 Dossiers Progressifs (DP) comprenant 15 items (5 réponses par item, avec possibilité de deux QROC) et de 5 Questions Isolées (QI) par le conférencier entre 4 et 6 jours précédant la conférence (dates indiquées dans le calendrier des conférences ci-joint).
 - Le contenu des DP et QI doit respecter tant que possible les 362 items de l'iECN ; la transversalité est possible à condition que les étudiants aient déjà abordé la thématique lors des modules enseignés à la Faculté.
 - Correction des deux DP en présentiel sur SIDES par le conférencier qui ajuste la correction en fonction des statistiques des réponses des étudiants disponibles sur SIDES en insistant sur les « réponses fausses » !

- **Principes généraux des conférences**

- Gratuité
 - Absence de sélection pour l'admissibilité
 - **Souhait d'une présence régulière et assidue** mais non obligatoire
 - Etudiant - référent volontaire pour chaque promotion: réflexion conjointe avec le coordonnateur des conférences sur la bonne organisation pratique des conférences, retour sur le déroulement de la conférence, information des étudiants d'éventuels changements de thématique de conférences, etc...
 - Correction détaillée et commentée des 2 DP et des 5 QI projetée sur écran (SIDES)
 - Pédagogie descendante du conférencier: « *ce que l'on doit impérativement connaître et comprendre de la question* » = **PLUS-VALUE DE L'ENSEIGNEMENT EN PRESENTIEL +++**.
 - Compléments d'information apportés par le conférencier notamment en anatomie, en physiopathologie, en imagerie et en thérapeutique.
- **Calendrier des conférences** : document fourni à part

Les dossiers progressifs proposés lors des conférences ne doivent être réutilisés lors des examens facultaires

**MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES
ET DES CONNAISSANCES**

DFASM1, DFASM2 et DFASM3

Année universitaire 2019-2020

Elles figurent dans le livret correspondant, distribué séparément.

Ce livret est également :

- affiché dans la vitrine correspondante dans le Hall de la Faculté le couloir du Service de la Scolarité
- disponible sur le site internet de la Faculté : <http://medecine.unistra.fr>

STAGES HOSPITALIERS

DFASM1, DFASM2 et DFASM3

Année universitaire 2019-2020

L'organisation des stages hospitaliers afférents aux années du DFASM1, du DFASM2 et de DFASM3 figure dans le livret correspondant distribué séparément.

Ce livret est également :

- affiché dans les vitrines N°11 et 12 "Stages hospitaliers", dans le couloir du service de la scolarité
- disponible sur le site internet de la Faculté : <http://medecine.unistra.fr/fre/Formation/2eme-cycle/Stages-hospitaliers>

Cf. pp.68-69 l'ordre et le calendrier des choix de stage pour le DFASM2 (2019-2020)

Cf. pp.70-77 la grille de stages hospitaliers pour le DFASM2 (2019-2020)

FACULTE DE MEDECINE - 4, rue Kirschleger - 67085 STRASBOURG CEDEX

Cette plaquette est mise en ligne sur le site de la Faculté de Médecine
<http://med.unistra.fr>

* **Doyen de la Faculté de Médecine**

Professeur Jean SIBILIA
Téléphone : 03 68 85 34 98 (Secrétariat)

* **Président de la Commission de l'Enseignement et des Stages**

Professeur Bruno MOULIN
Service de Néphrologie / NHC
Téléphone : 03 88 13 75 94
Courriel : bruno.moulin@chru-strasbourg.fr

Responsable Administratif de la Faculté de Médecine

Monsieur Samuel BITSCH
Téléphone : 03 68 85 34 80
Courriel : s.bitsch@unistra.fr

Responsable Administratif de la Faculté de Médecine adjointe

Madame Cléopé DE TURCKHEIM
Téléphone : 03 68 85 34 84

Chef du Service de la Scolarité

Madame Carole ROOS
Téléphone : 03 68 85 35 09

Composition du fascicule et mise à jour

Madame Carole ROOS
Responsable du service de la scolarité